COMMUNE DE PRANGINS

Municipalité

Préavis No 67/15

Rapport de Gestion 2014

DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1er juillet 2005, et l'article 122 du Règlement du Conseil communal du 24 septembre 2008, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2014, objet de ce préavis Nº 67/15.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis Nº 69/15.

DR

Vue aérienne du Village, avec en premier plan le port des Abériaux

RAPPORT DE GESTION

Page

LISTE DES ABREVIATIONS 6

1. INTRODUCTION 9

CHAPITRE 1 : GESTION COMMUNALE

2. ADMINISTRATION GENERALE 11
2.1. MUNICIPALITE 11
2.2. RESSOURCES HUMAINES 16
2.3. SUPPORTS DE COMMUNICATION 20
2.4. SECRETARIAT GREFFE MUNICIPAL 21
2.5. BOURSE COMMUNALE 22
2.6. ARCHIVES 22

3. FINANCES 24

4. BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES 25
4.1. BATIMENTS 25
4.2. PORT DES ABERIAUX 28

5. DOMAINES & ENVIRONNEMENT 30
5.1. DOMAINES 30
5.2. FORETS 30
5.3. PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES 31
5.4. PROTECTION CONTRE LE BRUIT & QUALITE DE L'AIR 31
5.5. DANGERS NATURELS 31
5.6. EAUX ET STATION D'EPURATION 32
5.7. ENERGIE & CLIMAT 33
5.8. COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES BATIMENTS (CCEEB) 34

6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS 35
6.1. POLICE DES CONSTRUCTIONS 35
6.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 36
6.3. COMMISSION D'URBANISME 42

7. VOIRIE & ESPACES VERTS, DECHETS, TRAVAUX 43
7.1. CIMETIERE 43
7.2. PLAGE DE PROMENTHOUX 43
7.3. VOIRIE & ESPACES VERTS 43
7.4. TRAITEMENT DES DECHETS 44
7.5. TRAVAUX PUBLICS 45

8. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES 47
8.1. EFFECTIFS 47
8.2. MOBILIER SCOLAIRE/TRAVAUX 47
8.3. HORAIRES 47
8.4. ACTIVITES ET ANIMATIONS 48
8.5. PREVENTION 48
8.6. CONSEIL D'ETABLISSEMENT 48
8.7. CONCLUSIONS 49
8.8. CULTES 49

9. SOCIETES LOCALES 50

10. ENFANCE, JEUNESSE 51
10.1. CANTINE SCOLAIRE 51
10.2. JARDIN D'ENFANTS "LA FARANDOLINE" 51

11. CULTURE 52
11.1. COMMISSION CULTURELLE 52
11.2. CARTES AMIS DE L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE 52

12. TOURISME 53
12.1. FONCTIONNEMENT ET STRATEGIE TOURISTIQUE 53
12.2. MOUVEMENTS TOURISTIQUES EN 2014 53

13. RELATIONS AVEC LA POPULATION 54
13.1. 3EME AGE 54
13.2. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVEAUX CITOYENS 55
13.3. FETE DES VOISINS 55
13.4. PATROUILLEURS 55
13.5. MANIFESTATIONS 55
13.6. CONTROLE DES HABITANTS 56
13.7. EVOLUTION DE LA POPULATION 56

14. MOBILITE 60
14.1. CARTES JOURNALIERES 60
14.2. TRANSPORTS PUBLICS 61
14.3. COMMISSION DE MOBILITE 61

CHAPITRE 2 : GESTION INTERCOMMUNALE

15. POLICE NYON REGION 63

16. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – SDIS NYON-DOLE (SOUS EMBARGO) 65

17. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE 67

18. PETITE ENFANCE / RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES 68
18.1. UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE) LA FOURMILIERE 68
18.2. ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL (AMF) 68
18.3. CONCLUSIONS 69

19. CONSEIL REGIONAL 70

20. REPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 71

21. CONCLUSION 73

LISTE DES ABREVIATIONS

A

AdCV	Association de communes vaudoises
AMF	Accueillantes en milieu familial

B

BECAD	Begnins Chauffage à distance
BVA	Bureau vaudois d'adresses

C

CCFN	Centre de conservation de la faune et de la nature
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CECS	Centrale d'émission des communes suisses
CECV	Concept énergétique communal vaudois
CGN	Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman
CHF	Franc suisse
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CIN	Cycle initial
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CFC	Certificat fédéral de capacité
CYP	Cycle primaire
CYT	Cycle de transition

D

DINT	Département de l'intérieur
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DDP	Droit distinct et permanent
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DVD	Digital versatile Disc

E

EH	Equivalent habitant
EIDM	Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Emploi plein temps
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants

G

GOP	Groupe opérationnel des pôles

L

LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)

N

NStCM	Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez

O

OFEN	Office fédéral de l'énergie
OPB	Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 contre le bruit (RS 814.41)
OPEP	Ordre des pompiers émérites de Prangins
ORPC	Organisation régionale de protection civile
OSR	Orchestre de la Suisse romande

P

PDCom	Plan directeur communal
PDF	Portable Document Format
PDRN	Plan directeur de la région Nyon
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PEP	Plan d'extension partiel
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
PQ	Plan de quartier

R

RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RC	Route cantonale
RDU	Route de distribution urbaine

S

SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SCL	Service des communes et du logement
SDAN	Schéma directeur de la région nyonnaise
SDIS	Service de défense incendie et secours
SDT	Service du développement territorial
SEBIE	Service de l'Environnement, des Bâtiments, Infrastructures & Espaces Verts
SEIC	Société électrique intercommunale de la Côte
STEP	Station d'épuration des eaux
STI	Service technique intercommunal

T

TAC	Travaux après contrôle
TAP	Théâtre amateur de Prangins
TP	Transports publics

U

UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
USL	Union des sociétés locales

1. INTRODUCTION

Durant l'année 2014, La Municipalité a poursuivi son action dans le respect du programme de législature en se concentrant particulièrement sur les domaines d'aménagement du territoire, de construction, notamment en matière d'infrastructures scolaires et d'habitat subventionné, de gestion des déchets, de collaboration intercommunale en matière de police, de mobilité et des finances publiques.

Ce rapport de gestion décrit l'ensemble des activités communales menées par l'Exécutif, respectivement par les différentes directions et services de notre Commune au cours de l'année 2014. Les nombreux projets traités, ainsi que les investissements effectués durant l'année écoulée, s'inscrivent dans le cadre du budget alloué et du plan d'investissements annoncé.

S'agissant de la gestion des affaires intercommunales, nous avons pris l'option, afin de ne pas alourdir notre document, d'indiquer le lien internet vers les différents rapports d'activités des instances respectives.

Le rapport de gestion expose également le suivi que la Municipalité a donné aux observations et vœux de la commission de gestion, formulées à l'issue de l'exercice 2013.

CHAPITRE 1 : GESTION COMMUNALE

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Municipalité

2.1.1. Organisation

ADMINISTRATION GENERALE,
FINANCES ET RELATIONS EXTERIEURES

Responsable : **M. François BRYAND, Syndic**
Remplaçante : Mme Dominique-Ella CHRISTIN

- **Administration générale**
  - Greffe municipal
  - Assurances
  - Affaires juridiques
  - Archives
  - Informatique
- **Finances**
  - Comptabilité générale
  - Gestion financière
- **Economie**
  - Promotion économique
  - Tourisme
- **Relations extérieures**
  - Communications, relations publiques et relations médias

- **Représentations**
  - SEIC, Conseil d'administration
  - Cité Derrière : Conseil d'administration
  - BECAD : Conseil d'administration
  - GROUPIL ACW
  - CIP : Représentant employeur
  - AdCV : Assemblée générale
  - Télé Dôle SA : Assemblée générale
  - SOFREN
  - Sté coopérative du Marchairuz : Assemblée générale
  - Musée romand de l'agriculture : Assemblée générale (Chiblins)
  - BVA : Assemblée générale
  - Délégué à la Mobilisation et Economie de guerre
  - Délégué aux Impôts

ENERGIE, ENVIRONNEMENT, EAUX ET BATIMENTS
Responsable : **Mme Dominique-Ella CHRISTIN**
Remplaçante : Mme Martine BAUD

- **Energie et environnement, y compris**
  - Protection des eaux, sols, air, bruits rayonnements, sites pollués et contaminés, etc.
  - Coordination développement durable
  - Domaines, terrains, forêts, gravières et cours d'eau
  - Dangers naturels
- **Bâtiments communaux**
  - Rénovations et transformations
  - Réparations et entretien
  - Conciergerie
  - Gestion
- **Gestion des eaux et STEP**
- **Port des Abériaux**

- **Représentations**
  - Conseil régional : Conseil intercommunal
  - Conseil régional : Commission des investissements régionaux (Commission extraordinaire)
  - Conseil régional : Groupe de travail Energie et environnement
  - SAPAN : Assemblée générale
  - EIDM : Assemblée générale
  - Triage de la Dôle : Assemblée générale
  - SEIC : Assemblée générale
  - Romande Energie : Assemblée générale
  - Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes (ACP)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
Responsable : **Mme Martine BAUD**
Remplaçante : Mme Violetta SEEMATTER

- **Aménagement du territoire**
  - Gestion, planification locale, régionale et coordination avec l'aménagement cantonal
- **Urbanisme**
- **Police des constructions**
- **Nouvelles constructions (Bâtiments et logements)**
  - Etudes et projets
  - Réalisations
- **Aménagement des espaces publics**
- **Protection du patrimoine bâti**

- **Représentations**
  - Service Technique Intercommunal (STI)
  - Conseil régional *:* COPIL PDR
  - Conseil régional *:* COPIL SDAN
  - Conseil régional *:* GROUPIL ACW
  - Conseil régional *:* GROUPIL RDU
  - Coopérative des Plantaz : Assemblée générale

RESSOURCES HUMAINES, VOIRIE, ESPACES VERTS ET TRAVAUX PUBLICS
Responsable : **M. Cyrille PERRET**
Remplaçant : M. François BRYAND

- **Ressources humaines**
- **Voirie et espaces verts**
  - Installations sportives et places de jeux
  - Décorations florales
  - Aspects phytosanitaires
  - Abattage d'arbres
  - Gestion du cimetière
- **Gestion des déchets**
  - Déchetterie
- **Travaux publics**
  - Canalisations eaux claires et eaux usées
  - Eclairage public
  - Routes, chemins et places de parc
- **Supports communication**
  - Site internet
  - Gazette
- **Plage de Promenthoux**

- **Représentations**
  - CIP : Représentant employeur
  - Espaces verts du Château
  - Fondation de la petite enfance : conseil de fondation
  - RAT : Assemblée générale
  - SADEC : Assemblée générale

SECURITE, MOBILITE ET AFFAIRES SOCIALES
Responsable : **Mme Violetta SEEMATTER**
Remplaçant : M. Cyrille PERRET

- **Enfance, jeunesse, éducation, cultes et sports**
- **Sécurité**
  - Service de police
  - Signalisation routière
  - Registre des chiens
  - Contrôle des habitants
  - Service des inhumations et des incinérations
  - Procédés de réclame
- **Relations avec la population**
- **Transports publics et scolaires**
- **Mobilité**
- **Sociétés locales**
- **Affaires culturelles et manifestations**
- **Affaires sociales**
- **Service du feu et Protection civile**

- **Représentations**
  - Conseil Régional : Commission des transports
  - Commission du Bus Nyon-Prangins
  - NStCM : Assemblée générale
  - CGN : Assemblée générale
  - Amis du Château
  - Commission culturelle Prangins : comité
  - Nyon Région Tourisme : Assemblée générale
  - ORPC : Assemblée générale
  - PNR : CODIR
  - SDIS Nyon-Dôle
  - Clinique dentaire : Assemblée générale
  - Fondation de la petite enfance : Conseil de Fondation
  - RAT : CODIR
  - FAJE : Conseil de Fondation
  - ARAS : Assemblée générale

L'Exécutif de la Commune de Prangins s'est réuni à 41 reprises, du 1er janvier au 31 décembre 2014, à l'occasion de séances ordinaires, fixées, à part quelques exceptions, le lundi de 14 heures à 19 heures.

Monsieur Cyrille Perret a assuré la vice-syndicature du 1er janvier au 30 juin 2014. Madame Martine Baud lui a succédé à partir du 1er juillet 2014.

La Municipalité était au complet dès le début de l'année 2014. Aucun départ ou aucune arrivée n'est à noter pour cette troisième année de la législature 2011-2016.

2.1.2. Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

Le recueil des procès-verbaux de la Municipalité compte cette année cent soixante-sept pages exactement. Elles recensent toutes les décisions que la Municipalité a prises en 2014. Le Secrétaire municipal ou son adjointe ont consigné fidèlement les notes de ces séances. En 2014, pas moins de 753 lettres, formulaires, questionnaires ou courriers ont été envoyés aux divers interlocuteurs ou aux partenaires de la Commune.

En collaboration avec les chefs de service ou avec des mandataires externes, seize préavis ont été préparés par les responsables de dicastère. Ces documents ont été adoptés au cours des séances ordinaires de la Municipalité pour être remis au Bureau du Conseil communal. Pour l'année 2014, ce sont huit préavis de nature administrative et politique et huit demandes de crédit pour un montant total de CHF 4'420'750.-, sans compter les investissements prévus dans le Programme des investissements régionaux. Dans ce montant, il n'est pas compté la somme de CHF 682'000.- prévue pour le préavis No 64/14, étant donné que la Municipalité l'a retiré lors de la séance du Conseil communal du 14 mai 2014. Le détail est mentionné dans le tableau figurant au point 2.1.3. du présent préavis. La Municipalité a aussi traité un postulat.

2.1.3. Liste des préavis, des postulats, des motions et des interpellations déposés auprès du Bureau du Conseil communal

Préavis No	Montant	Titre	Décision
49/14	----	Concept "Cœur de Prangins requalifié" Demande de prendre acte de la stratégie globale de valorisation du centre du village et de son concept "Cœur de Prangins requalifié" décrit sous les aspects de l'urbanisme, la mobilité et l'aménagement de l'espace public	Retiré par la Municipalité
50/14	CHF 2'242'000.-	Demande d'un crédit de CHF 2'242'000.- destiné à financer la construction d'une déchetterie Intercommunale au lieu-dit "En Messerin" sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins	Accepté
51/14		Voir *Postulat*, ci-dessous	
52/14	CHF 385'000.-	Demande d'un crédit de CHF 385'000.- TTC pour l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés	Accepté
53/14	CHF 165'000.-	Demande d'un crédit de CHF 165'000.- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure	Accepté
54/14	CHF 682'000.-	Demande de crédit de CHF 682'000.- pour la reconstruction du Pont de la Redoute	Retiré par la Municipalité
55/14	----	Comptes 2013	Accepté

Préavis No	Montant	Titre	Décision
56/14	----	Rapport de gestion 2013	Accepté
57/14	CHF 975'000.-	Transports publics 2015 Approbation anticipée, pour clause d'urgence, d'un montant de CHF 975'000.- à porter au budget 2015, soit une augmentation de CHF 444'000.-, par rapport au budget de fonctionnement 2014 des Transports publics, suite au développement et à la mise en place du nouveau réseau au quart d'heure	Accepté
58/14	----	Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "En Messerin" et de son Règlement	Accepté
59/14	CHF 93'750.-	Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de CHF 93'750.- pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables	Accepté
60/14	CHF 320'000.-	Demande d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- en vue de la construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et des salles polyvalentes pouvant être transformées en 3 salles de classes sur le site de la Combe	Accepté
61/14	CHF 240'000.-	Demande d'un crédit d'étude de CHF 240'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale	Accepté
62/14	----	Arrêté d'imposition pour l'année 2015	Accepté
63/14	----	Modification du Règlement et du Tarif général du port des Abériaux	Accepté, tel qu'amendé
64/14	----	Budget communal 2015	Accepté, tel qu'amendé

Préavis No	Postulat	Décision
51/14	Rapport en réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann "sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins"	Pris acte

2.1.4. Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les séances de travail avec des tiers, avec des Comités de pilotages, avec des organismes intercommunaux, avec des Conseils d'administration, avec des assemblées ordinaires et avec des assemblées générales ou de commissions, ainsi que des consultations auprès des services cantonaux et régionaux ont toujours été aussi nombreuses en 2014. Les multiples représentations lors de diverses manifestations sont le lot de chaque membre de l'Exécutif, quel que soit le dicastère concerné.

2.1.5. Compétences municipales accordées par délégation
En 2014, aucune compétence municipale n'a été accordée par délégation.

2.2. Ressources humaines

2.2.1. Généralités
Le 31 décembre 2014, 39 collaboratrices et collaborateurs exercent une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire).

En examinant dans le détail ce nombre, il laisse apparaître qu'il y a 14 femmes et 25 hommes soit 35.9% de femmes et 64.1% d'hommes. 26 personnes travaillent à temps complet ou à temps partiel. Douze personnes sont auxiliaires. Une est en formation.

L'équivalent plein temps moyen, excepté les auxiliaires, est de 21.99 personnes.

Dans le cadre d'une collaboration avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), deux migrants ont travaillé à la Voirie pendant huit mois soit les mois de janvier, de mars à juin et d'octobre à décembre 2014.

2.2.2. Mutations en 2014
Au cours de l'année 2014, deux personnes ont quitté l'administration communale. En contrepartie, nous avons accueilli cinq nouveaux employés, deux dames et trois hommes.

a) Départs
Mademoiselle Cynthia Albisetti nous a quittés le 15 août 2014 après avoir réussi ses examens de fin d'apprentissage d'employée de commerce, voie élargie. Monsieur Frédéric Liardon, employé aux Espaces verts et voirie, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Il est parti le 31 juillet 2014.

b) Arrivées
Madame Christine Bertholet et Madame Virginia Tschopp ont rejoint la Commune le 1er janvier 2014. La première collabore à la Bourse en qualité d'aide-comptable, la seconde travaille comme collaboratrice administrative au Greffe. Elle assure également des tâches d'administration générale au Service Environnement, Bâtiments, Infrastructures et Espaces verts (SEBIE) pour les deux Municipaux en charge de ce service. Elle collabore ainsi au sein du SEBIE en remplacement de Mme Decollogny, qui a diminué son temps de travail de 80% à 50%.

Monsieur Walter Barragan travaille aux Espaces verts et voirie depuis le 1er décembre 2013. Il a d'abord eu un contrat de travail de durée déterminée. Dès le 1er février 2014, il bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée.

Monsieur Luca Jeannet a repris les tâches de Monsieur Frédéric Liardon aux Espaces verts et voirie. Il est arrivé le 1er octobre 2014.

Monsieur Blerim Puka a commencé, à la mi-août 2014, son apprentissage d'agent d'exploitation. Cette formation se déroule sur trois ans. Elle comprend essentiellement les activités en relation avec la conciergerie, les espaces verts et la voirie. C'est pourquoi, il est logiquement rattaché au Service de l'Environnement, des Bâtiments, des Infrastructures et des Espaces verts (SEBIE).

2.2.3. Le tableau des effectifs communaux

Le tableau ci-dessous présente le nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent au sein de la Commune, par secteur. Il prend aussi en considération les auxiliaires et les apprentis. Ce tableau tient compte des effectifs au 31 décembre 2014.

Tableau des effectifs communaux[1]	
Secteurs	**EPT**[2]
Greffe	3.00
Bourse	1.00
SEBIE	11.53
Police des constructions et Urbanisme	1.50
Police	1.00
Contrôle des habitants	1.60
Petite enfance	0.70
Apprenti/es Employé/e de commerce	0.66
Apprenti/es Agent/e d'exploitation	1.00
Total :	**21.99**

[1] Excepté le personnel auxiliaire
[2] EPT moyen du 1er janvier au 31 décembre 2014

2.2.4. La place d'apprentissage au Greffe

En 2014, la Municipalité a renoncé à engager un nouvel apprenti au Greffe après le départ de Mademoiselle Cynthia Albisetti. Elle a fait ce choix après mûre réflexion. Elle a tenu compte de plusieurs éléments en particulier que la formation d'un apprenti est très exigeante pour le formateur, tant du point de vue du temps à consacrer, que de l'investissement personnel.

Pour ces raisons, L'Exécutif a renoncé pour l'instant à former un apprenti employé de commerce. Il va mettre ce temps à profit pour réfléchir au système de formation au sein du Greffe et des autres entités concernées par l'apprentissage de commerce.

2.2.5. La formation de Roland Bersier

Du mois d'août 2012 à la fin du mois de décembre 2014, Monsieur Roland Bersier a suivi une formation en emploi. Au cours de cette formation de "cadre en administration", il a acquis des connaissances notamment dans les domaines des ressources humaines, dans les relations de la commune avec les tiers et dans les ressources de la commune.

En autorisant Monsieur Roland Bersier à suivre ces cours pendant quatre semestres répartis sur deux années consécutives, la Municipalité a considéré que cette formation permettrait à la

Commune de bénéficier d'un collaborateur disposant de connaissances générales dans de nombreux domaines touchant une administration publique.

Grâce à ses nouveaux acquis, Monsieur Roland Bersier pourra efficacement appuyer les spécialistes de la Commune dans leurs domaines respectifs, en particulier le Greffe municipal, la Bourse et les Ressources humaines.

Cette formation en emploi a aussi impliqué les autres personnes qui travaillent au Greffe. En effet, elles ont dû pallier le fait que Monsieur Roland Bersier travaillait à 90 % et qu'il fût absent une journée complète tous les quinze jours. En effet, la Municipalité, pour mettre toutes les chances du côté de son collaborateur, a accepté qu'il travaille à temps partiel pendant ce laps de temps. Elle a aussi pris à sa charge la majeure partie des frais de cette formation.

En compensation de ces arrangements, Monsieur Roland Bersier a accepté de signer un contrat de redevance avec la Commune.

2.2.6. Jubilaires (années de services des employés)

De coutume, la Municipalité marque une attention particulière aux collaboratrices et aux collaborateurs qui fêtent 10, 20, 25 et 30 ans d'activité au sein de la Commune.

En 2014, il n'y a eu aucun jubilaire.

2.2.7. Organigramme 2014

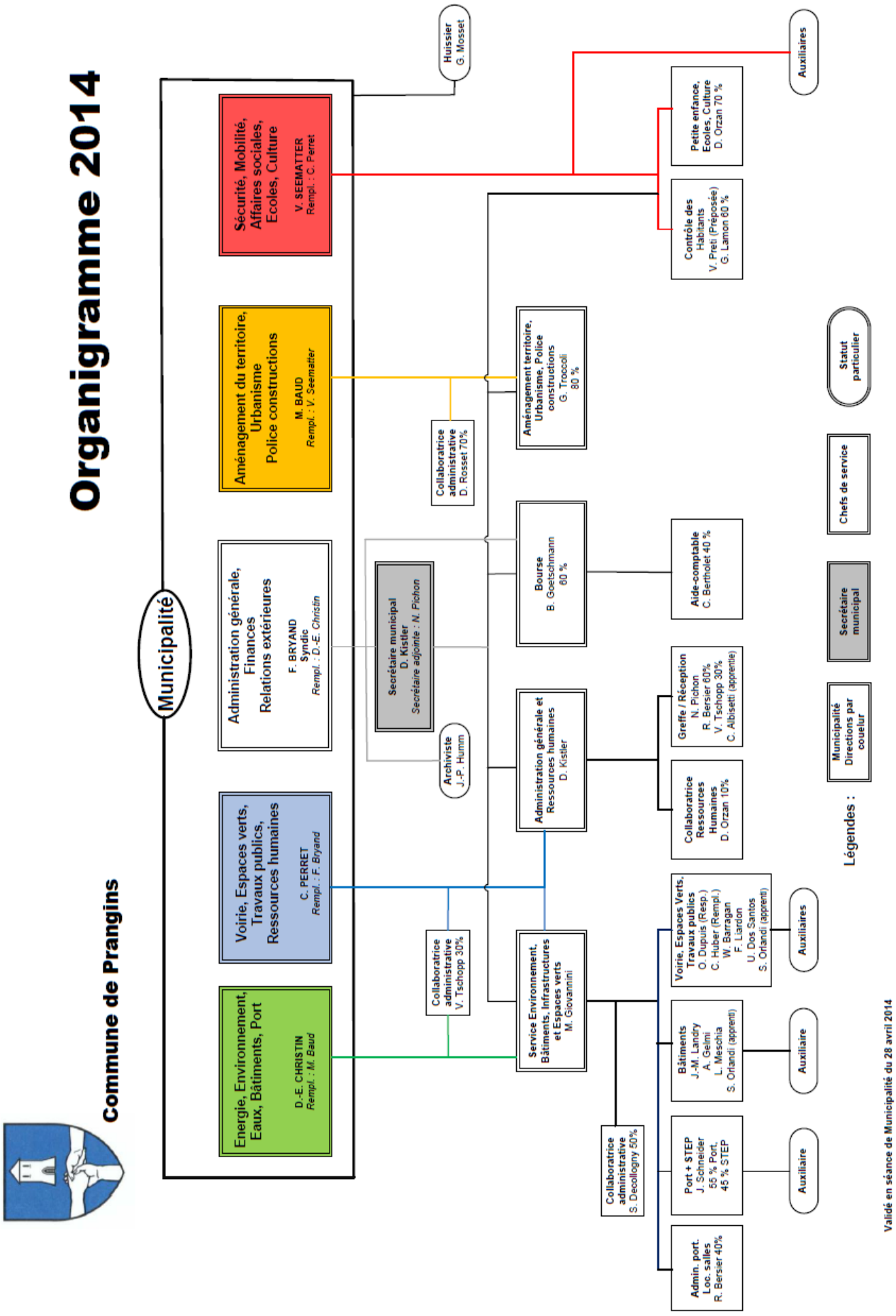

2.3. Supports de communication

2.3.1. Le Journal des Autorités

Trois éditions du PranginsInfo ont paru en 2014. Le journal des Autorités, le PranginsInfo, constitue le Journal officiel des Autorités. Les auteurs des articles publiés sont les membres de la Municipalité, le Président du Conseil communal et des membres du personnel autorisés par l'Exécutif. Une graphiste professionnelle se charge de la mise en page de chaque édition.

Ce journal apporte uniquement des informations officielles concernant la Commune et ses Autorités. Ainsi, régulièrement, chaque membre de l'Exécutif informe la population de Prangins sur les activités de son dicastère. Pour sa part, le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La population pranginoise apprécie la nouvelle présentation du journal des Autorités et son nouveau graphisme moderne et dynamique. Elle peut ainsi être renseignée sur la vie politique et officielle de la Commune.

DR

Les "Unes" des trois éditions du PranginsInfo durant l'année 2014

2.3.2. La Gazette de Prangins

La Gazette de Prangins communique sur la vie locale de la Commune. Elle n'aborde pas de sujets officiels. Sa rédaction est indépendante. L'Exécutif reçoit uniquement, avant chaque édition, les thèmes abordés.

Cette publication complète harmonieusement le PranginsInfo. Elle donne un aperçu de la vie locale sur le territoire communal.

La Municipalité assume intégralement les frais d'impression de la Gazette de Prangins, soit quelque CHF 8'000.- pour les quatre éditions annuelles.

2.3.3. Le site internet

Deuxième année complète pour la vitrine électronique de la Commune de Prangins. Aucune modification notoire n'a été apportée aux 200 pages que recense le site www.prangins.ch.

Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbre, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subvention ou encore pour une place

d'amarrage au port des Abériaux. Il donne également des informations utiles concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Sans pouvoir l'établir statistiquement, la mise à disposition en ligne de ces documents et renseignements décharge les Services de la Commune de Prangins; en effet, nombre d'internautes ont pris l'habitude de se connecter, plutôt que prendre contact, afin d'obtenir satisfaction.

Plus de 160 articles ont animé la page d'accueil en 2014 (475 depuis la mise en ligne du site). Les photos de la page de garde sont également régulièrement changées, s'adaptant aux saisons et événements de notre village.

Les règlements communaux sont tenus à jour, lors de modification. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération; ce mode de faire permet de disposer de textes légaux à jour.

Sur le plan des statistiques, 40'650 utilisateurs ont ouvert 64'827 sessions, pour un total de 173'530 pages consultées, durant l'année 2014. La durée moyenne des visites sur ce site est de 2'27"; cela continue à démontrer que le site est bien organisé et qu'il est aisé de trouver les informations utiles. L'accès au moyen de smartphones et de tablettes reste stable.

2.4. Secrétariat Greffe municipal

2.4.1. Greffe municipal

Le Secrétariat municipal remplit toujours sa mission principale, à savoir assurer le suivi des séances de la Municipalité. Cette mission consiste essentiellement à rédiger les procès-verbaux de la séance de la Municipalité et à préparer les écrits qui découlent des décisions municipales. Le Secrétariat municipal assure aussi la réception téléphonique de la Commune, ainsi que la réception auprès de laquelle chacun peut s'adresser pour poser des questions et avoir des renseignements de tous ordres.

Le secrétariat municipal est composé de trois personnes à plein temps et d'une apprentie employée de commerce, de troisième année. Le 1er janvier 2014, Madame Virginia Tschopp a rejoint le Greffe à un taux de 30%. Son expérience professionnelle, en particulier acquise dans une commune du district lui a permis de pouvoir rapidement assumer les missions qui lui ont été confiées. Par ailleurs, afin de libérer des ressources au secrétariat du Greffe, il a été décidé, lors de l'engagement de Madame V. Tschopp, que celle-ci reprendrait, après une période de formation, la gestion administrative des dossiers du port et des salles communales. En effet, ces activités sous la responsabilité du SEBIE, sont menées par Monsieur Roland Bersier au sein du Greffe, occupant 40 % de son temps. Dès le 1er avril 2014, M. R. Bersier a donc formé Mme V. Tschopp dans la gestion administrative des dossiers du port et des salles. Dès le 1er janvier 2015, Madame V. Tschopp ne travaillera plus au Greffe. Elle accomplira l'ensemble de ces activités, pour lesquelles elle a été instruite, au sein du SEBIE, situé à la Maison Fischer.

2.4.2. Naturalisations

11 demandes de naturalisation ont été déposées durant l'année 2014, provenant de ressortissants originaires d'Italie, de France, d'Allemagne, du Canada, du Portugal et d'Espagne.

16 personnes ont obtenus la naturalisation suisse durant cette année et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat lors des cérémonies d'assermentation qui se sont déroulées à Lausanne. Celles-ci sont d'origine de Guinée, d'Allemagne, des USA, des Pays-Bas, de France, du Portugal, de Chine, d'Italie, de Pologne et de Belgique.

En 2014, c'est à cinq reprises que la Commission consultative de naturalisations a siégé, soit les lundis 7 avril, 5 mai, 26 mai, 3 novembre et 15 décembre 2014.

Lors de ces entretiens, elle a ainsi donné un préavis favorable à 12 candidats et candidates d'origine de France, des Pays-Bas, des Etats-Unis, de Russie, du Canada et de Belgique.

Trois préavis négatifs ont été délivrés concernant des ressortissants Français, Belge et portugais, ceux-ci n'ayant pas reçu l'aval de la commission, en raison du peu de connaissances civiques, politiques et d'intérêt général. Ces personnes pourront bénéficier d'une deuxième audition, dans le courant de l'année 2015.

2.5. Bourse communale

Comme évoqué dans le rapport de gestion 2013, la fonction de boursière, occupée par Madame Brigitte Goetschmann à 60%, a été complétée par l'engagement à 40% d'une aide-comptable. Madame Christine Bertholet a occupé cette fonction dès le 1er janvier 2014.

Cette nouvelle organisation permet, d'une part, de regrouper l'ensemble des tâches inhérentes à la bourse et, d'autre part, d'assurer une présence renforcée au sein de ce service.

Le mandat extérieur de conseiller financier a par ailleurs été reconduit en 2014 et permet d'assister notre boursière et le Syndic dans l'exercice de leurs responsabilités financières communales.

2.6. Archives

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2014 :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Nombreuses mises à disposition de mises à l'enquête et plans relativement récents (1960-2013) à des particuliers, à des architectes ou au Service technique
- Plusieurs demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants
- Contacts avec l'administration du Château
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur
- Rédaction des Mémoires d'archives, pour la Gazette des Autorités

Les 40 plans du village en 1743 avaient été photographiés en très haute définition en 2010. Pour en faciliter l'accès sur PC et Mac, les images ont été légèrement comprimées. Elles trouvent maintenant place sur un DVD, accompagnées des photos des 350 pages du Rentier 1745 et des anciennes cartes postales de Prangins. Ce DVD est disponible pour les personnes intéressées.

Un habitant d'Auvergne nous a demandé confirmation de la naissance de son arrière grand-père à Prangins le 26 janvier 1857. N'ayant rien trouvé dans nos archives ni dans celles de Nyon, nous sommes allés aux Archives cantonales à Lausanne. Celles-ci nous ont confirmé que vers 1947 tous les anciens documents d'état civil des villes et villages vaudois durent être déposés aux Archives cantonales, pour micro-filmage. Nous avons pu ainsi retrouver l'acte de naissance recherché, à la grande satisfaction de notre correspondant.

Les archives de mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 2'787 dossiers, de 1830 à 2013. La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel.

La liste des 616 préavis municipaux de 1977 à mi-2012 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation moyenne de l'archiviste en 2014 : 14.9 heures/mois (2013 : 16.4 heures/mois).

3. FINANCES

Alors que le budget 2014 amendé était pratiquement équilibré, l'exercice se solde finalement par un excédent de revenus substantiel et une marge d'autofinancement également supérieure aux prévisions.

Ce résultat est principalement lié à une maîtrise globale des charges opérationnelles et à un écart favorable des revenus fiscaux par rapport aux montants budgétés qui, finalement, avoisinent ceux de 2013.

Le décompte final de la péréquation 2013 a généré une augmentation des charges financières et sociales, que nous avons pu compenser grâce à l'utilisation partielle des provisions créées en 2013 à cet effet. Par ailleurs, dans l'optique des comptes 2015, de nouvelles attributions à ces provisions sont envisagées.

Enfin, conformément à l'engagement de la Municipalité pour la législature en cours, le taux d'imposition a été maintenu en 2014 et la dette stabilisée.

Etat des préavis bouclés en 2014

Préavis No		Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
08/02	Demande d'un crédit de Fr. 120'000.- pour financer l'élaboration du plan directeur communal	CHF 120'000.00		
02/06	Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 90'000.- en augmentation du crédit de Fr. 120'000.- (préavis 8/02) à CHF 210'000.- concernant l'élaboration du plan directeur communal	CHF 90'000.00	CHF 210'000.00	**CHF 191'394.99**
14/07	Demande d'un crédit de Fr. 339'500.- en vue de la démolition de l'ancienne grande salle	CHF 317'100.00	CHF 317'100.00	**CHF 301'445.05**
70/10	Demande d'un crédit de Fr. 141'000.- en vue de travaux d'assainissement de l'immeuble communal de "Très-le-Châtel"	CHF 141'000.00	CHF 141'000.00	**CHF 95'912.50**
73/10	Demande d'un crédit de Fr. 41'000.- pour la création d'un Plan partiel d'affectation destiné à accueillir une déchetterie au lieu-dit "En Messerin"	CHF 41'000.00	CHF 41'000.00	**CHF 43'086.20**
07/11	Demande d'un crédit d'étude de Fr. 155'000.- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du collège de la Combe	CHF 155'000.00	CHF 155'000.00	**CHF 153'637.65**
82/11	Demande d'un crédit de Fr. 60'900.- pour participer à la maintenance et à l'entretien des bâtiments de la Paroisse catholique, à la rue de la Colombière 18, à Nyon	CHF 60'900.00	CHF 60'900.00	**CHF 60'900.00**
20/12	Demande d'un crédit de Fr. 270'000.- en vue de travaux d'assainissement du bâtiment des Abériaux	CHF 270'000.00	CHF 270'000.00	**CHF 260'729.05**
19/12	Demande d'un crédit de CHF 187'000.- (sur un total de CHF 238'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins	CHF 187'000.00		
44/13	Demande d'un crédit complémentaire de CHF 36'000.- (sur un total de CHF 46'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins	CHF 36'000.00	CHF 223'000.00 ./. Subvention	CHF 221'895.05 CHF -37'000.00 **CHF 184'895.05**

4. BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

4.1. Bâtiments

Le service bâtiments gère l'ensemble du parc immobilier communal. Il est en charge de concevoir et de gérer les projets de restaurations, d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux. Il assure l'entretien des immeubles, la conciergerie de ceux-ci, ainsi que la gestion des baux à loyer.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous.

Bâtiments locatifs : Ancienne Administration, Vieux Pressoir, Villa du Port, Buvette des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines
Bâtiments scolaires : Collège de la Combe-Les Places, Collège des Fossés, Pavillon de La Combe – Les Places
Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer
Temple
Bâtiment locatif : Immeuble Très-le-Châtel

4.1.1. Etudes, rénovations et transformations des bâtiments communaux

Bâtiments du site scolaire de la Combe-Les Places

Collège de la Combe-Les Places – Préavis No 29/13
Les travaux faisant suite au préavis N° 29/13 intitulé "*Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'965'000.- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Collège de la Combe-Les Places"* ont continué selon le planning en 2014, en tenant compte du fait que les bâtiments sont à usage scolaire.

L'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment a permis de réduire de manière significative la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage, d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs et de diminuer les émissions de C02 nuisibles au climat.

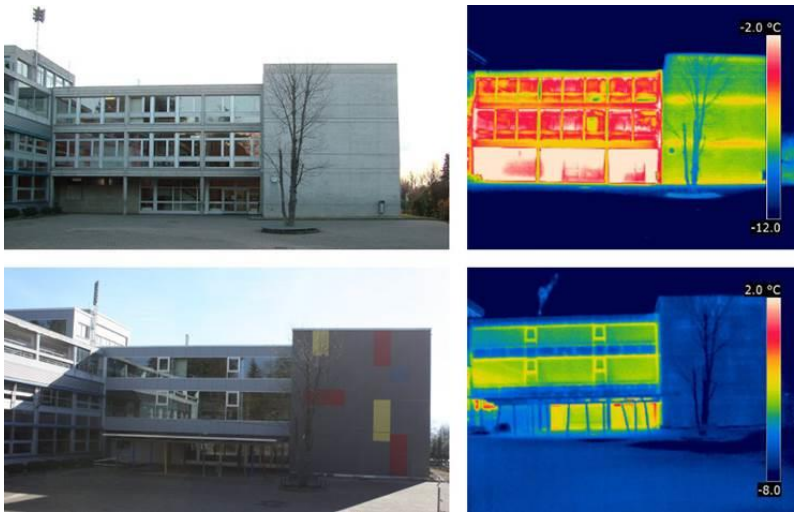

DR
Analyse thermographique avant et après l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment.
Photo : Bureau d'ingénieurs BIFF SA

Les travaux d'entretien et de rafraîchissement intérieurs et extérieurs, dont le renouvellement du revêtement des sols et de la peinture de toutes les salles de classe, ont été effectués, améliorant ainsi l'environnement de travail des élèves. La façade extérieure de la partie la plus récente du Collège de La Combe-Les Places a bénéficié d'une nouvelle peinture lui donnant une belle allure en harmonie avec le reste du bâtiment.

DR

La façade repeinte du Collège de La Combe-Les Places, côté cour.

Nouveau Bâtiment Scolaire sur le Site de La Combe-Les Places – Préavis No 60/14

Le préavis municipal No 60/14 intitulé "*Demande d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- en vue de la construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un local parascolaire et des salles polyvalentes pouvant être transformées en trois salles de classe"* a été accepté par le Conseil communal en septembre 2014.

La Municipalité a décidé de construire un bâtiment neuf en lieu et place du pavillon de La Combe-Les Places, bâtiment de 3 étages qui abritera principalement une cantine scolaire, mais également un espace dédié à l'accueil parascolaire et un étage comprenant des locaux polyvalents pouvant, par la suite, être transformés en trois salles de classe. Le préavis présenté au Conseil communal a été établi en fonction du choix du projet lauréat de la procédure d'appel d'offres fonctionnelles, organisée au printemps 2014, selon les exigences des marchés publics.

Le préavis avait pour objet la demande d'un crédit d'étude destiné à financer les études de projet et les appels d'offres publics qui permettront d'établir un devis général du coût des travaux relatif à ce nouveau bâtiment. Ce devis général constituera la base permettant par la suite de faire une demande de crédit de réalisation des travaux.

La Municipalité a choisi d'envisager conjointement la construction de ce bâtiment et les travaux de rénovation de l'Ancienne administration, ceci notamment afin de limiter les nuisances du chantier sur une trop longue durée, mais également pour trouver des synergies en termes d'aménagements extérieurs et de production de chaleur. La procédure d'appel d'offres fonctionnelles pour la sélection d'un bureau d'architecte, organisée au printemps 2014, concernait par conséquent les deux bâtiments. Toutefois, le projet de transformation et d'assainissement du bâtiment de l'Ancienne administration a fait l'objet d'un préavis séparé.

Dès fin octobre 2014, un comité de pilotage composé des deux municipales concernées, soit écoles et bâtiments, du bureau d'architecte lauréat et du mandataire du bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) s'est réuni environ deux fois par mois afin de suivre ce projet.

Ancienne Administration – Préavis No 61/14

Le préavis municipal No 61/14 intitulé "*Demande d'un crédit d'étude de CHF 240'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale"* a été accepté par le Conseil communal en septembre 2014.

La Municipalité a décidé de transformer et d'assainir le bâtiment de l'Ancienne Administration. Après transformation, celui-ci accueillera une bibliothèque scolaire et communale, ainsi que des services pour psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS).

Le préavis présenté a été établi en fonction du choix du projet lauréat de la procédure d'appel d'offres fonctionnelles, organisée au printemps 2014, selon les exigences des marchés publics.

Le préavis avait pour objet la demande d'un crédit d'étude destiné à financer les études de projets et les appels d'offres publics qui permettront d'établir un devis général du coût des travaux relatifs à cette transformation et à cet assainissement. Ce devis général constituera la base permettant par la suite de faire une demande de crédit de réalisation des travaux.

Pavillon des Fossés - Préavis No 53/14

Le préavis municipal No 53/14 intitulé "*Demande d'un crédit de CHF 165'000.- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure"* a été accepté par le Conseil communal en juin 2014.

Ce préavis fait suite à la votation du Conseil communal qui a accordé, en 2013, un crédit de CHF 9'250'000.- pour la réalisation d'une école enfantine de 6 classes et d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) aux Morettes dans le cadre du préavis No 38/13. En effet, cette nouvelle école enfantine accueillera dès la rentrée scolaire 2015 les élèves de l'école enfantine âgés de 4 à 6 ans, qui occupent actuellement les quatre classes du pavillon scolaire provisoire "Les Fossés". Ce bâtiment ne sera donc plus affecté à l'accueil d'écoliers dès la rentrée 2015.

Conformément à la planification globale du projet, le préavis avait donc pour objet la demande d'un crédit destiné à la démolition de ce bâtiment et à la création d'une zone de verdure et de jeux en lieu et place de celui-ci.

4.1.2. Entretien, réparations, transformations, fournitures des bâtiments communaux

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux suivants ont été effectués :

Maison de Commune

Les portes coulissantes du bâtiment qui permettent d'accéder à l'Administration communale ont été programmées pour s'ouvrir et se fermer automatiquement à l'aide d'un système de plage-horaires. Les horaires programmés tiennent compte des horaires du greffe et du contrôle des habitants, ainsi que de l'ouverture du Tea-Room. De plus, lors de location de la salle de la Maison de commune, une fermeture automatique a également été programmée au cas où les locataires omettraient de refermer les locaux après leur passage. Le mode d'emploi sur le système d'ouverture a été communiqué à l'ensemble des conseillers communaux.

Les vitrines réfrigérantes ont été changées à l'épicerie.

Temple

La porte du local du pasteur a été remplacée suite à une effraction en juin 2014.

Centre Communal des Morettes

La porte d'accès technique derrière la scène a été changée. En effet, celle-ci était voilée et elle ne fermait plus correctement.

Une armoire a été créée derrière la scène. Celle-ci permet de mettre sous clé le matériel technique.

Le parquet de la salle de spectacle et du foyer a été entièrement poncé et vitrifié.

4.1.3. Gestion des bâtiments communaux

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, Elle loue des locaux communaux à des privés pour des bureaux (Maison Fischer, 1er étage du four communal, etc.) mais également pour leur commerce (Tea-Room, Epicerie et Garderie à la Maison de Commune, Boulangerie dans le four communal, etc.). La Municipalité gère ces derniers en tenant compte à la fois de considérations sociales (participation du commerce à la vie sociale du village en dynamisant le centre par exemple, etc.) et économiques (type de commerce, ratio chiffres d'affaires – prix du loyer, etc.).

Elle propose également un service de location de plusieurs salles et locaux permettant à des tiers d'organiser différents types de manifestations (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux pressoir, etc.). L'Administration communale gère la mise à disposition de ces locaux avec efficience et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population pranginoise.

Un toilettage du règlement sur l'utilisation des espaces et locaux, qui datait de 2009, a été effectué en 2014 afin d'introduire différents nouveaux éléments, tels que l'usage des sacs blancs taxés, l'introduction d'une caution obligatoire, la demande d'une assurance responsabilité civile, ou le fait que les locaux de la Maison de commune sont mis à présent à la disposition des Pranginois uniquement.

Etant donné que les tarifs de location des salles communales n'ont pas subi de modification depuis septembre 2006, une révision de ceux-ci a été effectuée en 2014. Cette révision de tarifs est entrée en vigueur dès le 1er janvier 2015 pour tous les nouveaux contrats de locations ponctuelles.

La Municipalité de Prangins considère qu'Elle a également pour mission de soutenir activement la vie associative du village. Ce soutien passe notamment par la mise à disposition d'infrastructures et d'une partie des locaux du patrimoine immobilier (local pour le Club Nautique au port, terrains et vestiaires pour le FC Prangins aux Abériaux, local pour le TAP, salle de la Maison "Fischer" pour l'USL, etc.).

Fonds de réserve - Immeuble subventionné de "Très-le-Châtel"

Le fonds de réserve de l'immeuble "Très-le-Châtel" se monte à environ CHF 630'547.- au 31 décembre 2014.

4.2. Port des Abériaux

Préavis No 63/14

Le préavis No. 63/14, intitulé "*Modification du Règlement et du Tarif général du port des Abériaux",* a été accepté par le Conseil communal en octobre 2014. Les modifications principales au règlement en vigueur visent à :

- renforcer les dispositions permettant de contrer les pratiques surgissant face à la pénurie de places d'amarrage,
- répondre aux changements d'habitudes de loisirs des utilisateurs,
- introduire au sein du règlement de nouvelles dispositions administratives, suite à l'expérience acquise dans la gestion du port.

Le règlement en vigueur a donc fait l'objet d'un "toilettage" plutôt que d'une refonte complète. Les tarifs restent inchangés. Ce nouveau règlement est en cours de signature aux instances cantonales et entrera en vigueur dès que ces formalités seront terminées.

Divers

Un garde-port auxiliaire a été engagé en 2014 durant la période estivale à temps-partiel. Il était notamment présent les week-ends sur le site et s'occupait également de l'entretien de la zone des Abériaux.

La barrière du port a été changée et un nouveau système de carte a été mis en place. Toutes les personnes en possession d'une carte ont été conviées à faire le changement. Des plages horaires ont été instaurées, afin d'éviter que les personnes non autorisées stationnent durant les soirées et les week-ends.

Des actes de vandalisme ont été commis au port des Abériaux en août 2014. Des amarres ont été larguées, des bâches déchirées et des extincteurs vandalisés. La Municipalité a condamné avec la plus grande fermeté ces actes lamentables et irrespectueux et a déposé plainte.

Une enquête a été ouverte et est menée par la Police Région Nyon (PRN). Par ailleurs, la Municipalité a décidé d'améliorer le système de vidéosurveillance existant sur le site du port, en complément aux autres mesures actuellement en place, comme le passage régulier de la Police. En effet, le système actuel, bien que dissuasif, n'est pas performant la nuit et son amélioration permettra de mieux éviter la perpétration d'infractions contre des biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions. Un règlement portant sur le but et les modalités de cette installation de vidéosurveillance situé sur le site du port sera élaboré.

5. DOMAINES & ENVIRONNEMENT

5.1. Domaines

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celles de la Barcarolle et des parcelles de forêts comme celle du Bois-des-Ages. Pour finir, des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

Domaine et agriculture
En octobre 2014, une séance d'information réunissant les agriculteurs pranginois, les responsables du Conseil régional/SOFREN et la Municipale responsable des terrains, a eu lieu. Ceci afin que l'évolution générale du dossier de relocalisation des parcelles d'Agroscope-Changins soit partagée. Conformément aux engagements pris lors de la législature précédente, la Municipalité a confirmé sa volonté d'aller de l'avant avec ce dossier qui concerne l'ensemble de la parcelle No 37, sise au lieu-dit "Grand-Bois", à Prangins. Elle a également confirmé son souhait que des terrains de substitution soient proposés aux agriculteurs pranginois concernés.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de mettre les terres d'une partie de la parcelle No 37 précédemment cultivées par un agriculteur pranginois ayant pris sa retraite, à la disposition d'agriculteurs pranginois. Cette mise à disposition se fera sous la forme d'un prêt à usage. Ceci ne permet pas à la commune de bénéficier d'une contrepartie mais lui laisse la possibilité de dénoncer cette mise à disposition dans un délai de 6 mois pour le prochain terme.

Jardins communaux
Les trente jardins communaux existants permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique**.** En 2014 il n'y a pas eu de changement de locataires de jardin communaux.

5.2. Forêts

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (23.8 hectares) et de par la structure de ses peuplements forestiers à majorité feuillus, n'est que peu tributaire des turbulences économiques régissant le marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait "forestières", pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production bois axée sur l'énergie. Cette production est destinée principalement à un marché local qui ne subit pas de modification de prix.

Exploitation
Avec 23.8 hectares de forêts, la possibilité d'exploitation se monte à 100 m^3 par an. Une récapitulation des volumes travaillés montre que ce potentiel est exploité dans nos forêts puisqu'en 2013 un total de 73.3 m^3 de bois a été martelé.

Lieux	**Volumes martelés**
Bois des Ages	101.0 m^3 feuillus (éclaircie)
Les Fossés	1.0 m^3 feuillus (chablis)
Les Marais de Nanthouse	1.0 m^3 feuillus (chablis)

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché les assortiments suivants :

Bois de service feuillu	6.26 m^3
Bois d'industrie feuillu et bois de feu long	81.25 m^3
Bois de feu	28 stères

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du Triage forestier de la Dôle. Cette équipe est constituée d'un contremaître forestier, de forestiers bûcherons diplômés et d'apprentis. Le débardage des bois est effectué à l'aide de deux porteurs et de deux tracteurs forestiers.

Sylviculture
Durant l'année 2014, une parcelle a été traitée en soins culturaux. Il s'agit de la plantation de chênes du Grand Bois (forêt vers l'aérodrome). La surface traitée se monte à 25 ares.

Entretien sentiers didactiques
L'équipe forestière intercommunale a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. Une forte attaque de pyrale du buis fait que le labyrinthe devra bientôt être enlevé. En effet, les nombreux buis présents dans le secteur sont malheureusement en train de sécher.

5.3. Préservation des milieux naturels et des paysages

Biodiversité
Le patrimoine naturel et paysager de grande qualité de notre Commune est une source importante de la qualité de vie des Pranginois. En vue de préserver et valoriser notre patrimoine naturel et de sensibiliser et d'inciter les habitants à des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité, la Municipalité a continué à travailler afin de développer des informations à la population dans ce domaine, notamment au sein des jardins communaux.

En 2014, pour répondre à l'objectif de législature de "*protéger, réhabiliter et valoriser notre environnement naturel et paysager de grande qualité et sensibiliser les habitants à des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité*», la Municipalité a envoyé à l'ensemble des détenteurs de jardins familiaux des recommandations et conseils pour la mise en place de mesures qui favorisent la biodiversité dans ces jardins. Ce document a également été placé sur le site internet de la Commune.

5.4. Protection contre le bruit & qualité de l'air

Bruit
L'étude relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), effectuée sur le territoire pranginois en collaboration avec les services concernés du Canton, a passé dans les différents services de l'Etat en 2014. Cette étude permet de connaître les mesures d'assainissement du bruit routier nécessaires pour lutter contre les nuisances sonores liées au trafic et respecter l'OPB.

5.5. Dangers naturels

Carte des dangers naturels
La Commune de Prangins a continué à participer en 2014 à la réalisation des cartes de dangers naturels établies par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement – Division Dangers Naturels.

5.6. Eaux et Station d'épuration

5.6.1. Assainissement des eaux usées

La 2ème étape des études du Plan Micropolluant, en vue de la création d'une grande station d'épuration régionale à un horizon 2020/2030 permettant de traiter les eaux usées de 100'000 équivalent-habitants, a continué en 2014. Ces études, pilotées par le Canton, auxquelles participent un nombre important de communes de notre bassin versant, dont Prangins, devraient aboutir à des premiers résultats en 2015. L'emplacement de la future STEP régionale étudié actuellement se situe à l'est de la Ville de Gland. Les résultats de cette étude permettront ainsi à la Commune de Prangins de se déterminer quant aux décisions à prendre concernant le futur de ses eaux usées.

5.6.2. Charges hydrauliques

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de surface, au ruissellement souterrain, ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation.

5.6.3. Evacuation des boues

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

En 2014, la STEP de Prangins a produit 1'103 m^3 de boues liquides transformées en 42.25 m^3 de boues déshydratées.

Année	Boues liquides	Boues déshydratées
2014	1'103 m^3	42.25 m^3
2013	1'320 m^3	188.82 m^3
2012	1'497 m^3	214.85 m^3
2011	1'461 m^3	190.00 m^3
2010	1'794 m^3	252.00 m^3

5.6.4. Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)

La future dissolution de l'EIDM, suite à la mise en service de la STEP centralisée pour les Communes de Terre-Sainte, implique que la Commune de Prangins n'a plus fait traiter ses boues dans le cadre de l'EIDM dès le 1er juillet 2014. Celles-ci ont été traitées à Nyon.

5.7. Energie & Climat

5.7.1. Démarche Cité de l'Energie

Reconnaissance Partenaire en processus et démarche en vue de la labélisation
En 2014, la Commune a continué à œuvrer en vue de l'obtention de la labélisation Cité de l'énergie, une reconnaissance décernée par l'association Cité de l'énergie et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Dans ce but, elle a continué à mettre sur pied les différentes actions prévues dans son programme de politique énergétique et climatique. Le catalogue de mesures est suivi avec notre Conseiller Cité de l'énergie ainsi que, une fois par année, par la Commission consultative Energie, Environnement et Bâtiments, qui suit le processus Cité de l'énergie.

DR
Diplôme partenaire en processus

Préavis No 59/14 - Subventions Efficacité Energétique et Energies Renouvelables
Dans le cadre de sa politique en faveur de l'énergie et du climat, la Municipalité a mis sur pied des subventions incitatives pour des projets privés favorisant l'efficacité, la sobriété énergétique, ainsi que l'usage des énergies renouvelables. Un montant annuel de CHF 100'000.- est budgété chaque année pour ce type de subventions. Fin mai 2014, les montants versés pour les subventions s'élevaient déjà à environ CHF 90'000.-.

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter le préavis No 59/14 intitulé "*Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de CHF 93'750.- pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables",* préavis qui a été accepté par le Conseil communal en septembre 2014. Cette démarche s'appuyait, d'une part, sur le fait qu'en 2012 les sommes budgétées n'ont pratiquement pas été utilisées et, d'autre part, sur le respect de l'enveloppe globale de CHF 500'000.- sur 5 ans.

L'enveloppe globale du budget 2014 a donc permis à la Commune de Prangins de soutenir un grand nombre de projets :

- un montant total de CHF 156'994.85 a été alloué à 13 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques ;
- un montant total de CHF 19'200.- a été alloué à 2 personnes pour leur projet de remplacement de leur chauffage électrique direct ;
- un montant total de CHF 6'880.- a été alloué à 2 personnes pour leur projet d'isolations et remplacements de leurs fenêtres, conforme au Programme bâtiment de la Confédération ;

- un montant total de CHF 4'200.- a été alloué à 14 personnes pour l'achat d'un vélo électrique ;
- un montant total de CHF 3'600.- a été alloué à 1 personne pour son projet de pose de capteurs solaires thermiques ;
- un montant total de CHF 810.- a été alloué à 1 personne pour la réalisation d'un bilan énergétique de son bâtiment ;
- un montant total de CHF 660.- a été alloué à 3 personnes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de leurs installations électriques.

Finalement, la version révisée de la loi vaudoise sur l'énergie est entrée en vigueur au 1er juillet 2014. La modification de la loi a été rendue nécessaire par l'évolution rapide de la thématique énergétique et la volonté du Conseil d'Etat vaudois d'anticiper la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les conditions d'octroi des subventions ont donc été revues à la lumière de la version révisée de la loi vaudoise sur l'énergie, de façon à garder leur caractère incitatif mais à ne pas subventionner des objets devenus obligatoires. La limite des subventions par bâtiment et propriétaire a été baissée à CHF 10'000.- . Une nouvelle directive est donc en vigueur depuis le 1er septembre 2014.

Planification énergétique

Une planification énergétique sur l'ensemble du territoire pranginois est toujours en cours, en 2014. Celle-ci permettra notamment de valoriser certaines données issues de l'étude énergétique régionale et d'établir à l'échelle de l'ensemble du territoire communal :

- Un bilan des besoins énergétiques thermiques actuels liés aux bâtiments ;
- Un inventaire simplifié des filières énergétiques renouvelables.

Suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur, eau)

Cette action du programme énergie-climat qui vise à introduire un suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur et eau) de l'ensemble des installations communales, des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de le formaliser, a été suivie en 2014.

Courant Vert

La Municipalité, en 2014, a continué à acheter de l'électricité d'origine certifiée 100 % hydraulique suisse. En choisissant ce courant vert, la Municipalité participe au développement et à la modernisation des installations hydrauliques suisses.

5.8. Commission consultative de l'Environnement, de l'Energie et des Bâtiments (CCEEB)

La Commission s'est réunie à une reprise en 2014, principalement pour le suivi de la démarche "Cité de l'Energie". Par ailleurs, son Président a mis ses connaissances et ses conseils au service de la Municipalité dans le cadre de la démarche pour le projet du site de la Combe, soit la construction d'un nouveau bâtiment, ainsi que la rénovation du bâtiment de l'ancienne Administration. Le Président de la CCEEB a participé au choix du projet lauréat dans le cadre de la procédure d'appel d'offres fonctionnelles, organisée au printemps 2014, selon les exigences des marchés publics.

6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

L'activité du dicastère "aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions" s'est concentrée sur le développement et la réalisation de projets en cours, avec une première démarche auprès du Conseil communal concernant l'aménagement du centre du village.

Le dicastère est toujours sollicité au niveau politique et technique par les projets régionaux en lien avec le projet RDU et l'étude de sa faisabilité.

L'activité de la "police des constructions" se poursuit dans la même complexité en regard des problèmes de voisinage. Deux cas sont notamment pendants à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La lenteur de la procédure bloque ainsi des situations qui se dégradent.

Afin de pratiquer des tarifs qui correspondent mieux aux coûts occasionnés par différentes démarches privées, la Municipalité a initié, en 2014, une révision de son règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Un préavis devrait être présenté au Conseil communal en 2015.

L'activité de M. G. Troccoli, architecte urbaniste, nommé chef de service depuis début 2014, s'est concentrée sur le développement territorial du secteur "Entre-Deux-Chemins" et le suivi du chantier de la nouvelle école/UAPE, notamment.

6.1. Police des constructions

Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. Mis à part une mise à l'enquête de l'extension du site industriel Novartis, qui comporte des aspects spécifiques, les affaires traitées ont été, en majorité, de peu d'importance pour le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail. De nombreux propriétaires demandent des renseignements dans le but de pouvoir agrandir leur bâtiment ou construire une dépendance sur leur parcelle ou consultent le service pour des demandes qui ne sont pas toujours en relation avec les informations qu'une Administration communale est sensée leur donner.

La Firme Novartis a posé la première pierre de l'extension de son usine, ceci dans le cadre du plan de quartier existant (PQ "le Coutelet").

La Municipalité continue de s'adjoindre l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) pour examiner sous l'angle technique les demandes de permis de construire.

Mme D. Rosset est en charge de la gestion administrative des dossiers depuis 2006. Elle veille au bon déroulement des procédures en coordination avec le Service Technique Intercommunal (STI). En 2014, 46 dossiers ont été ouverts. 20 enquêtes publiques et 26 dispenses d'enquête ont été traitées, 16 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance.

Le volume total des dossiers soumis à la Municipalité est en légère diminution. En 2014, on constate que beaucoup de dossiers concernant des demandes pour l'installation de panneaux solaires ont été déposés. Une nouveauté inhérente à la nouvelle loi sur l'énergie : l'installation de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et "dispenser d'autorisation", le cas échéant.

Selon un souhait exprimé par le Conseil communal, la Municipalité a décidé que la consultation des dossiers d'enquête publique se ferait à nouveau, comme cela était le cas il y a quelques années, auprès du Greffe qui sera aménagé à cet effet, ceci pour harmoniser les heures de consultation desdits dossiers aux heures d'ouverture du Greffe.

6.1.1. Commission de salubrité

La Commission de salubrité déléguée par la Municipalité n'a pas été sollicitée en 2014.

6.2. Aménagement du territoire

Comme par le passé, les contacts ont été réguliers en 2014 avec le Service cantonal du Développement Territorial (SDT) et, notamment, le Groupe Opérationnel des Pôles (GOP), ainsi que les instances régionales. Il est cependant toujours plus complexe de répondre aux demandes du SDT, en raison de l'application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire. A cet égard, il faut mentionner que Mme J. de Quattro est la nouvelle Conseillère d'Etat en charge du développement territorial et que certains changements sont attendus, notamment à la tête de ce service.

La Municipalité est toujours présente dans les comités de pilotage de projets régionaux, tels que le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) et Groupil RDU (groupe de pilotage pour la concrétisation du projet RDU). Ce dernier comité accompagne le travail du chargé de projet, collaborateur entré en fonction en octobre 2013. En regard des soucis engendrés par la nouvelle LAT pour les plus petites communes qui ont des zones à bâtir surdimensionnées, la compensation des surfaces d'assolement et le fait que toutes les communes ne partagent pas la même vision du développement, il s'avère de plus en plus complexe d'avancer dans la concrétisation des projets régionaux, ceci d'autant plus que le PIR (programme des investissements régionaux) a échoué de peu en votation auprès des Conseils des communes du district et que le Conseil régional est en quête d'un nouveau système de financement à proposer.

6.2.1 Plan Directeur Communal

La Municipalité s'est référée au Plan Directeur Communal en ce qui concerne notamment l'aménagement du centre du village et le développement du secteur "Entre-Deux-Chemins".

6.2.2. Révision du Plan Général d'Affectation et du règlement de Police des Constructions

Dans le cadre de son Plan général d'Affectation et des plans partiels existants, la Municipalité, à l'instar de toutes les communes du Canton, a dû établir, en fonction des nouvelles directives de la LAT, un bilan des réserves à bâtir (anciennement appelé MADR *méthode automatique de détermination des réserves*).

Ce bilan a été transmis au SDT fin octobre 2014. Il recense toutes les informations sur les réserves en zone à bâtir à vocation d'habitation et mixte.

Dans le cadre de la révision de son Plan Général d'Affectation, la Municipalité a également initié un bilan du potentiel d'habitants supplémentaires.

6.2.3. Divers Plans Partiels d'Affectation

PPA déchetterie intercommunale "En Messerin"
Le PPA *déchetterie intercommunale* "En Messerin" est entré en force le 10 novembre 2014.

Révision du PPA "centre du village"
Le bureau d'urbanisme Robyr-Ortis, en collaboration avec M. E. Bovard, Géomètre, procède à la révision du PPA du centre du village. Dans ce cadre, et en collaboration étroite avec le Service d'urbanisme, les possibilités de densification des parcelles non bâties ont notamment été étudiées avec les propriétaires. Une synthèse de cette démarche est en cours, notamment en ce qui concerne le secteur "*Les Places*".

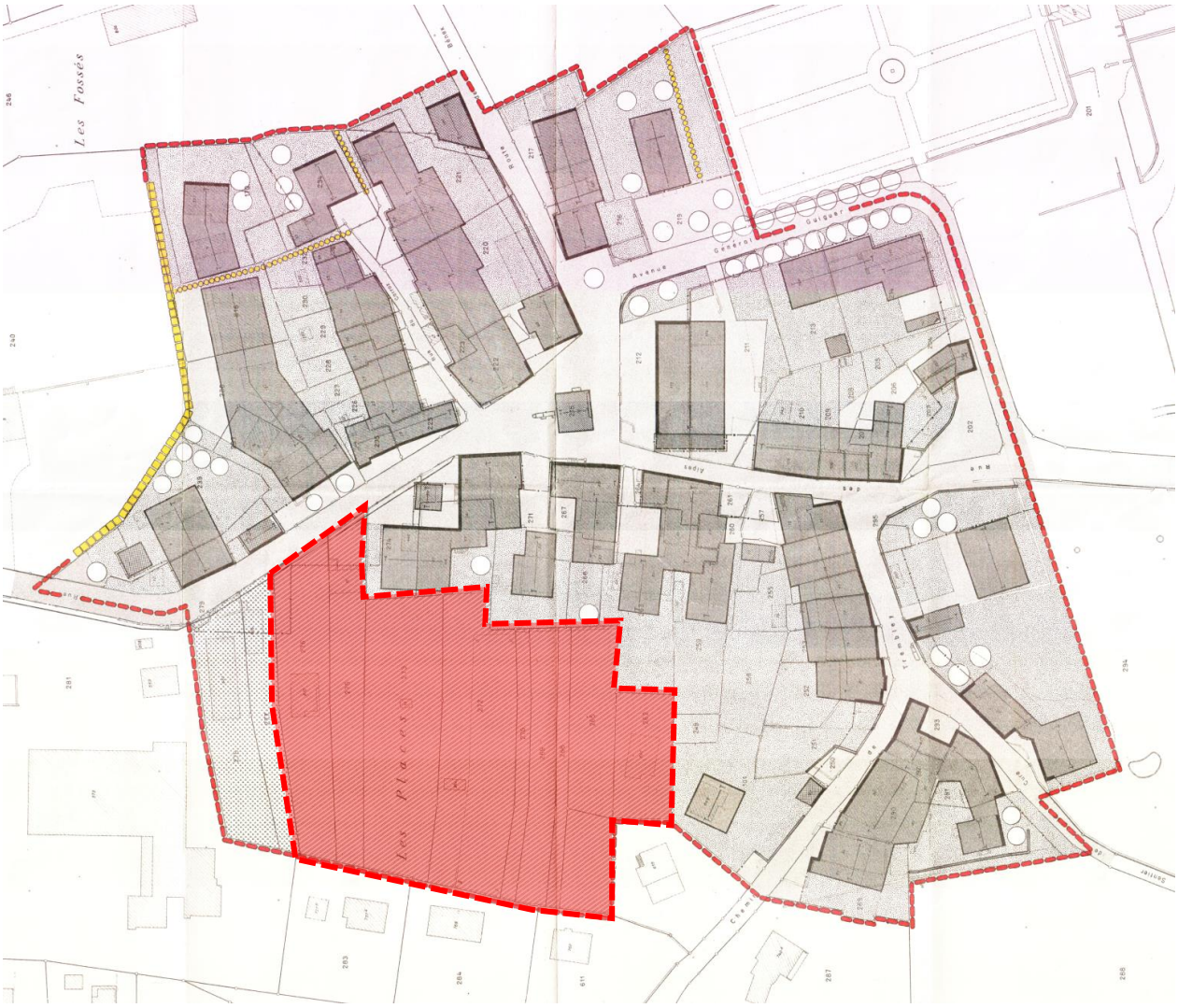

DR

Le PPA du centre du village objet de la révision avec en évidence le secteur "*Les Places*" (indiqué en rouge)

Révision du PQ "Le Coutelet"

Une révision du PQ "Le Coutelet" fixant les règles de planification/développement du site industriel Novartis a été initié par l'entreprise. Cependant, depuis 2013 et compte-tenu du fait que l'extension de l'usine a pu se faire dans le plan existant, il n'y a pas eu de développement de cette révision.

Nouvelle planification secteur "Entre-Deux-Chemins"

Ce nouveau secteur désigne le périmètre Novartis-Denogent-Commune. Pour rappel, lors des engagements pris pour le maintien du site industriel Novartis, fin 2011, il a été décidé que la zone industrielle de Prangins, conformément au Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) et au plan directeur communal, deviendrait une zone mixte habitat/emploi. La Municipalité s'est engagée à faciliter cette planification dans la limite de ses compétences, étant entendu que plusieurs des parcelles concernées appartiennent à la Firme Novartis et que le périmètre intègre également une parcelle occupée par le siège de l'entreprise Denogent SA. La Municipalité a aussi offert ses services pour faciliter une étude pour la relocalisation éventuelle de cette dernière.

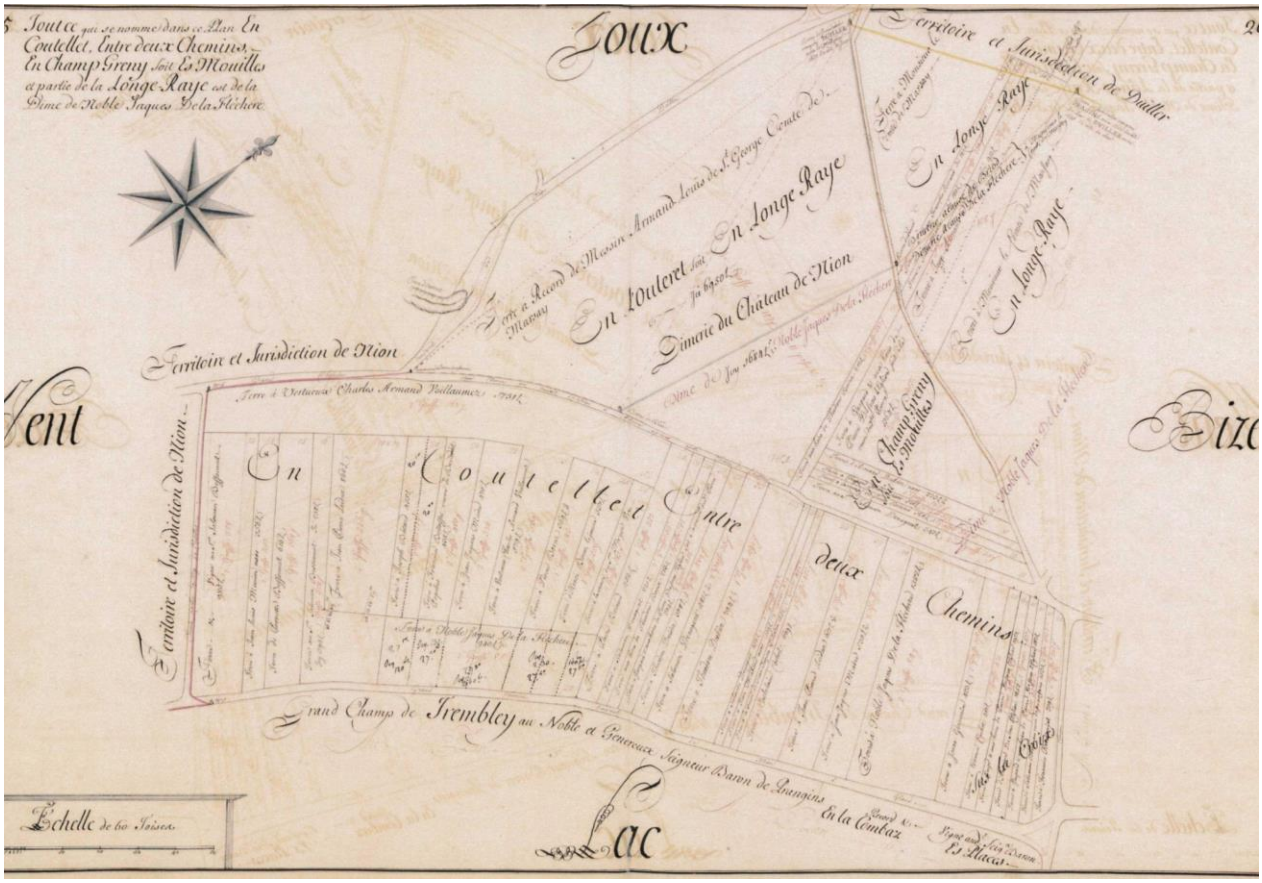

DR

Carte historique de 1743 dans laquelle figure le secteur "Entre-Deux-Chemins"

Un cahier des charges, pour le lancement de mandats d'étude parallèles, a été mis sur pied par les propriétaires du périmètre sous la conduite de la Municipalité. Quatre bureaux d'urbanisme ont été mis en concurrence. Le jury de cette procédure sélective a siégé une première fois en 2014. Un deuxième tour de jury est planifié en 2015. Le bureau choisi par le jury devra ensuite procéder à la planification du futur quartier. La procédure de sélection du bureau est financée par les propriétaires du périmètre et le canton.

Révision du PPA "Au Clos"
A la demande et sous l'impulsion de certains propriétaires du Plan Partiel d'Affectation "Au Clos", cette planification datant de 1990, a été revue en concertation avec le service d'urbanisme. Par souci d'équité, la densification ne devrait pas dépasser celle accordée au périmètre voisin, soit le PPA "Le Clos". Un avant-projet a été présenté à la Municipalité. Les propriétaires ont prévu de soumettre, début 2015, un projet plus détaillé qui, s'il reçoit l'aval de la Municipalité, sera ensuite envoyé au SDT pour la procédure d'examen préalable.

6.2.4. Quartier de l'auberge communale
Courant 2015, l'ensemble des travaux concernant le quartier devrait être réalisé. Les différents chantiers inhérents à cette opération se sont déroulés conformément au planning établi en 2014.

Espace public à côté de l'auberge
L'aménagement d'un espace public en prolongation de l'auberge avait fait l'objet d'un concours en 2008. Sa réalisation est subordonnée à la fin de la transformation/réhabilitation des trois bâtiments voisins et devrait débuter dès que l'espace extérieur, actuellement occupé par le chantier des bâtiments, sera terminé.

DR

Photomontage du futur espace public en relation avec l'Auberge communale

Logements subventionnés dans les trois bâtiments derrière l'auberge

La réalisation de 13 appartements subventionnés dans les bâtiments de La Passade, la Forge et l'Ancienne poste s'est poursuivie, tout au long de l'année, sur un terrain octroyé en droit de superficie par la Commune.

Les travaux de rénovation des trois immeubles, dont le Maître d'œuvre est la Coopérative Des Plantaz, se déroulent dans de bonnes conditions malgré la complexité de la réalisation. Les locataires pourront prendre possession de leur logement en été 2015.

DR

Réhabilitation des trois bâtiments "Family Stair" situés derrière l'Espace public

6.2.5. Nouvelles constructions

Ecole enfantine/UAPE aux Morettes

Basée sur les soumissions rentrées (procédure "marchés publics"), une demande de crédit de CHF 9'250'000.- pour la réalisation du bâtiment de l'école/UAPE a été acceptée par le Conseil communal le 28 mai 2013.

Le chantier du bâtiment scolaire et UAPE a débuté en automne 2013. Les travaux devraient être achevés pour la rentrée scolaire du mois d'août 2015. Le chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions avec des moments importants, notamment la cérémonie pour la pose de la première pierre (fin 2013), le bouquet de chantier (juin 2014), la pose des grands vitrages (automne 2014). Une contribution des étudiants de l'ECAL, sous forme de concours/atelier, a été demandée concernant la signalétique du bâtiment dans son entier.

La Municipalité a collaboré, ainsi qu'Elle l'a fait depuis le début du projet, avec la Fondation "La Fourmilière" pour l'aménagement des locaux qui seront mis à sa disposition par la Commune.

Le planning est respecté et devrait aboutir, en août 2015, à la remise des locaux. Un avant-projet de programme d'inauguration du bâtiment a été mis sur pied en 2014.

DR

L'entrée de la future école enfantine des Morettes

6.2.6 Etude sur les espaces publics le long de la route de l'Etraz

Une étude spécifique sur les espaces publics le long de la route de l'Etraz a été présentée à la Municipalité et aux partenaires concernés début 2014. Cette étude permet d'intervenir dans les planifications futures et en cours pour faire valoir l'intérêt public de certains aménagements.

6.2.7 Aménagement du centre du village

Au cours de 2012, la Municipalité a engagé une réflexion globale touchant le centre du village et plus particulièrement l'aménagement de l'espace public en corrélation avec les études réalisées par le dicastère de la mobilité. En 2013, cette réflexion a débouché sur un projet concret en termes d'aménagement et de mobilité. Ce projet a été présenté à la Municipalité, à la commission d'urbanisme, de même qu'à une délégation des "acteurs concernés", soit les commerçants et la Direction du musée, afin d'affiner les propositions faites.

En 2014, la Municipalité a présenté un préavis d'intention, afin de susciter une discussion dans le cadre du Conseil communal et prendre les orientations souhaitées. Cette démarche a provoqué un débat émotionnel qui, s'il permettait de mesurer la résistance d'un bon nombre de conseillers à une vitesse de trafic modérée, relevait aussi le souhait de voir se développer un projet d'aménagement tel que présenté pour le cœur du village. La Municipalité a retiré son préavis et reviendra auprès du Conseil communal avec davantage d'informations, voire l'organisation d'ateliers qui permettront de mieux cerner la problématique.

DR

Photomontage des aménagements de la Place

6.3. Commission d'urbanisme

La Commission d'urbanisme s'est réunie à deux reprises en 2014, en présence de la Municipale en charge du dicastère et des collaborateurs du service.

7. VOIRIE & ESPACES VERTS, DECHETS, TRAVAUX

7.1. Cimetière

Le cimetière a fait l'objet uniquement de l'entretien usuel. Il n'y a pas eu de travaux particuliers effectués en 2014.

Un avis a été publié dans la FAO, ainsi que dans le journal La Côte, pour informer la population de la prochaine désaffectation du cimetière. Celle-ci aura lieu début 2015.

7.2. Plage de Promenthoux

La Plage de Promenthoux a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

7.3. Voirie & Espaces Verts

Le revêtement de sécurité de l'aire de jeux de la crèche "la Farandoline" a été complètement refait à neuf.

Le service de voirie a finalisé durant l'année, l'aménagement autour du skatepark. Ce qui fait de cet endroit un lieu de rencontre fort sympathique.

DR

Vue du skatepark,
avec le bowl en forme de P (comme Prangins) et les nouveaux aménagements

7.4. Traitement des déchets

Récolte du textile
L'Association Procap, organisme reversant les fonds récoltés à des institutions pour handicapés a, à nouveau, pu bénéficier d'un versement de CHF 3'279.75 à la suite de la collecte de 21,865 tonnes de textiles et de chaussures usagés. Cette somme a bien évolué, puisque l'année précédente ce sont 13,73 tonnes qui ont été récoltées.

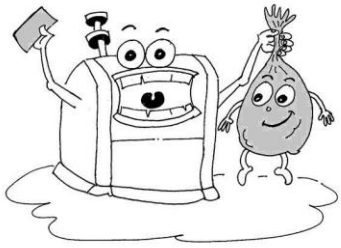

Recyclage du verre
Pour l'heure, nous n'avons pas encore reçu les chiffres pour la rétrocession du verre en 2014. Cependant en 2013, sur 167 tonnes, la Commune a retouché CHF 15'637.85 HT, ce qui compense les frais de transports.

PET
En 2014, la Commune a récolté 14,70 tonnes de PET. Par conséquent, nous avons pu bénéficier d'une rétrocession de CHF 3'175.20.- TTC.

Evacuation des déchets

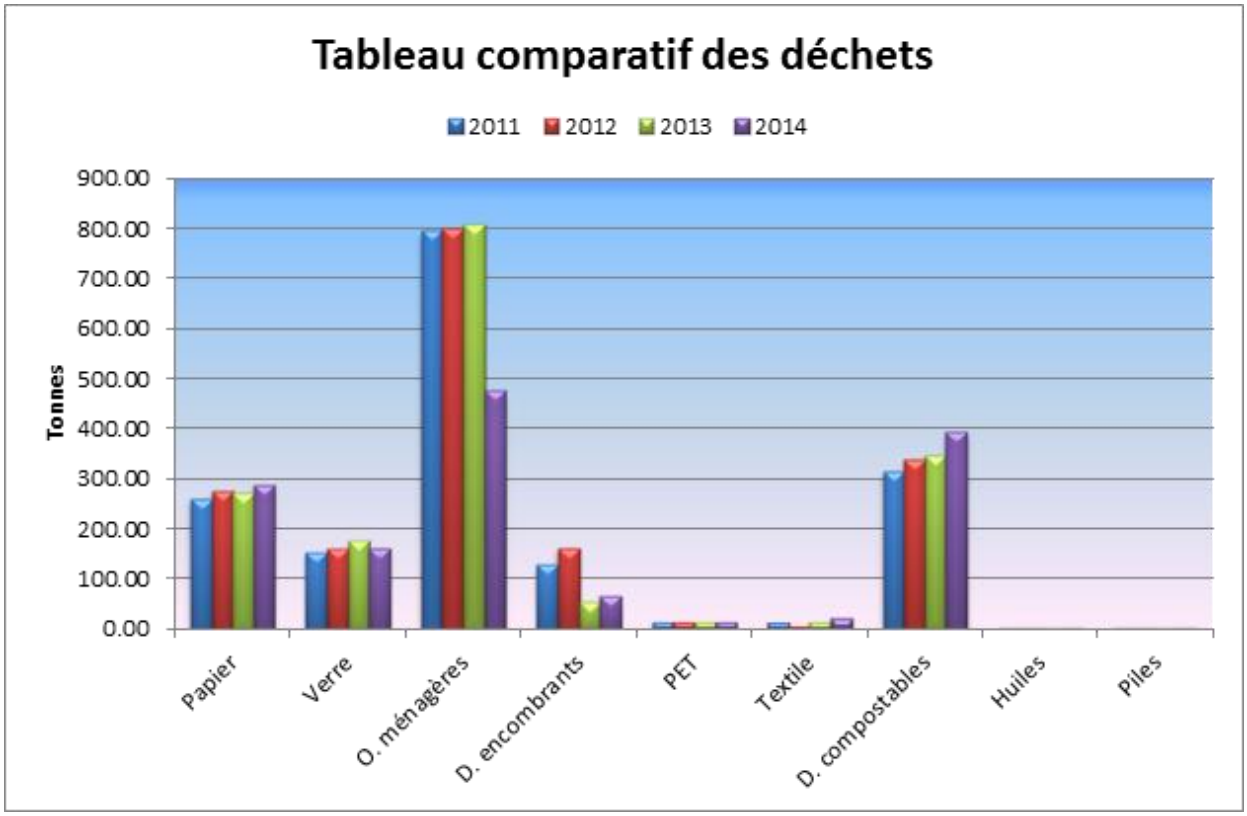

TABLEAU DE COMPARAISON 2012 - 2013 - 2014

PRODUIT	2014	Ecart t.	Ecart %	2013	2012
Papier	288.67	+ 18.17	6.72%	270.50	251.03
Par habitant (kg)	*73.45*	*+ 4.80*	*6.99%*	*68.65*	*63.79*
Verre	161.67	- 13.20	-7.55%	174.87	155.28
Par habitant (kg)	*41.14*	*- 3.25*	*-7.31%*	*44.38*	*39.46*
Ordures ménagères	475.07	- 333.62	-41.25%	808.69	821.07
Par habitant (kg)	*120.88*	*- 84.37*	*-41.10%*	*205.25*	*208.66*
Déchets encombrants	66.67	+ 12.01	21.97%	54.66	156.67
Par habitant (kg)	*16.96*	*+ 3.09*	*22.28%*	*13.87*	*39.81*
PET	14.70	+ 0.72	5.15%	13.98	11.44
Par habitant (kg)	*3.74*	*+ 0.19*	*5.42%*	*3.55*	*2.91*
Textile	21.87	+ 8.15	59.40%	13.72	13.59
Par habitant (kg)	*5.56*	*+ 2.08*	*59.81%*	*3.48*	*3.45*
Déchets compostables	393.06	+ 45.58	13.12%	347.48	339.09
Par habitant (kg)	*100.02*	*+ 11.82*	*13.41%*	*88.19*	*86.17*
Huiles	1.67	+ 0.01	0.36%	1.66	1.66
Par habitant (kg)	*0.42*	*+ 0.00*	*0.62%*	*0.42*	*0.42*
Piles	1.95	+ 1.24	176.20%	0.71	0.77
Par habitant (kg)	*0.50*	*+ 0.32*	*176.91%*	*0.18*	*0.20*
Total	**1'425.33**	**- 260.94**	**-15.47%**	**1'686.27**	**1'750.60**
Par habitant (kg)	*362.68*	*- 65.31*	*-15.26%*	*427.99*	*444.88*
Population	3'930			3'940	3'935

(Poids exprimé en tonnes)

7.5. Travaux publics

7.5.1. Routes - Travaux de réfection

Les travaux d'entretien courant ont été effectués, à savoir le traitement de fissures sur la route de Bénex et sur l'Avenue du Général-Guiguer. Ces travaux correspondent à environ 3'100 mètres linéaires.

Création d'un giratoire "En Messerin" et modification du carrefour route de Gland / Aérodrome. Une partie de la route de Gland a été fermée définitivement à la circulation.

Reflachage du chemin des Mouilles.

Il n'y a pas eu de travaux particuliers, à part les interventions ponctuelles découlant de l'entretien courant ou consécutives aux dégâts dus au gel.

L'équipe de la Voirie est intervenue trois fois durant l'année 2014 pour assurer le déneigement des routes communales et le salage.

7.5.2. Eclairage public

Aucuns travaux particuliers n'ont été effectués, à part les interventions ponctuelles découlant de l'entretien courant ou consécutives à des pannes de réseaux (câbles défectueux, etc.).

7.5.3. Collecteurs

Dans le cadre des travaux découlant des travaux après contrôle (TAC), de nombreuses interventions ont eu lieu cette année. Elles ont porté sur des inspections complémentaires par caméra, plusieurs modifications de chambres doubles, des contrôles par teintages pour vérifier l'exactitude des branchements sur les collecteurs, des réparations par chemisage de défauts comme des fissures, des joints défectueux, l'élimination de racines obstruant les conduites.

- Contrôle à fouille ouverte lors des nouvelles constructions sur 9 parcelles.
- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées pour les nouvelles constructions a été réalisé pour 10 nouvelles constructions.
- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées concernant les bâtiments existants a été réalisé sur 27 parcelles.
- Curage des collecteurs d'eaux usées et eaux claires au chemin de Trembley et au Vieux Pressoir.

Suite à la présence d'eaux claires parasites, relativement conséquentes, dans le secteur Sud-Ouest de la Commune de Prangins (mise en évidence par l'installation des débitmètres en 2013) planification, suivi et coordination des travaux d'inspection caméra du collecteur communal d'eaux usées situé dans le secteur. Les inspections caméra ont mis en évidence plusieurs défauts sur la canalisation d'eaux usées qui entraînent des infiltrations d'eau dans ce collecteur. La planification et la coordination des travaux devraient être réalisées en 2015.

8. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Rapport élaboré par Monsieur Philippe Guillod,
Directeur de l'Etablissement Roche-Combe (points 9.1 à 9.7)

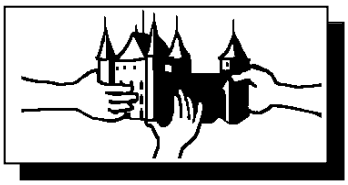

Les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, qui recouvrent l'année civile 2014, se caractérisent par le plein déploiement de la réforme scolaire liée à la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). La fréquentation de l'école enfantine étant obligatoire depuis le 1er août 2013, la scolarité compte désormais 11 degrés, le site de Prangins accueillant des élèves de 1P à 8P. La nouvelle formule des soirées d'information destinées aux parents des élèves ont permis de décrire les nouveautés légales et pédagogiques tout en renforçant le lien école-parents.

8.1. Effectifs

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles du site de Prangins (bâtiments de La Combe-Les Places et des Fossés) connaît une légère diminution, avec 344 élèves répartis en 19 classes de 1P à 8P. Les élèves de 9ème année sont envoyés à Nyon pour accomplir leur cycle secondaire I (années 9 à 11). Le nombre d'enseignants demeure stable.

8.2. Mobilier scolaire/Travaux

Le renouvellement prévu du mobilier scolaire a été effectué.

Les travaux entrepris de construction du nouveau bâtiment des Morettes sont suivis avec intérêt par les enseignantes concernées, la Direction est associée aux étapes importantes du projet.

La collaboration entre la Direction et les Autorités politiques communales en charge de l'exécution des projets scolaires est au beau fixe et permet l'amélioration en continu des bâtiments à des fins pédagogiques

8.3. Horaires

Les horaires donnent satisfaction dans la grande majorité des cas. Ils permettent aux élèves de travailler dans de bonnes conditions tout en profitant au mieux des infrastructures mises à disposition.

Les mesures mises en place (devoirs surveillés, pause de midi et prise en charge des élèves nyonnais scolarisés à Prangins) se révèlent adéquates. La collaboration avec l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Fourmilière est étroite et continue, afin de permettre une bonne prise en charge des élèves sur le temps parascolaire.

8.4. Activités et animations

L'année scolaire 2014 s'est terminée sur une note festive, avec des promotions de fin d'année organisées en partenariat avec le Château de Prangins et l'appui des services de voirie et de police. Cet événement a été l'occasion de clore en beauté une année riche en événements variés.

De nombreuses activités, auxquelles les élèves de Prangins ont participé, ont émaillé l'année 2014, parmi lesquelles on peut relever :

- camps sportifs (ski de fond, activités sportives variées) ;
- activités avec la bibliothèque de Nyon ;
- participation à la bataille des livres ;
- chants et lectures publiques effectués par les élèves dans le Village de Prangins ;
- diverses visites, sorties et activités culturelles organisées par les enseignantes avec leurs classes.

Des joutes sportives et des activités culturelles (concours artistique) organisées au niveau de l'établissement permettent également aux élèves de démontrer les compétences qu'ils possèdent hors du cadre de la classe.

Le Conseil des élèves (pour les élèves de 7-8) s'est réuni une fois. Les discussions ont porté sur des aspects concrets de la vie de l'établissement.

8.5. Prévention

Le travail de prévention se poursuit à l'aide de la médiatrice scolaire, qui intervient lors de conflits d'élèves, de situation de crise, de tension dans une classe et de rencontre avec des parents.

La collaboration avec le service de santé est excellente.

Le cours Aïkicom (Aïkido et communication) se poursuit pour des élèves de 5-6P et de 7-8P.

8.6. Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'établissement (CE) s'est réuni à trois reprises en 2014. Ses 40 membres sont répartis dans quatre commissions :

I accueil / journée de l'enfant ;
II intégration ;
III prévention ;
IV activités culturelles et intergénérationnelles/manifestations locales.

Après trois ans de fonctionnement, une grande partie des membres du "Quart parents" a été renouvelée lors de l'assemblée générale des parents qui a eu lieu le 9 octobre.

Conformément à ses compétences, le CE a octroyé deux demi-jours de congé supplémentaires aux élèves des écoles de Nyon et Prangins : le mercredi matin précédant l'Ascension et le vendredi matin 4 juillet.

Les membres du CE ont préavisé favorablement le nouveau règlement interne des établissements primaires et de l'établissement secondaire de Nyon-Marens, réadapté suite à l'entrée en vigueur de la LEO et HarmoS.

Les membres de la Commission IV ont proposé de mettre sur pied un projet intergénérationnel, en collaboration avec les établissements scolaires : "*Le pari d'une rencontre vivante entre les générations*".

Le Service de la mobilité a présenté aux membres du CE le plan des cheminements scolaires en lien avec la planification scolaire 2012-2020, soit :

- Les cheminements des élèves tant pour le scolaire que pour le parascolaire ;
- Les futures rénovations, ainsi que les constructions scolaires ;
- Les cheminements à pied et à vélo ;
- Les spécificités de chaque site scolaire ;
- Le début de l'autonomie dès 9 ans.

8.7. Conclusions

La direction remercie vivement les Autorités communales de Prangins pour l'appui constant qui lui est fourni dans l'exercice de ses missions. Elle relève l'excellent esprit de collaboration qui règne, permettant de concrétiser de nombreux dossiers.

8.8. Cultes

Un baptême, deux mariages et douze services funèbres se sont déroulés pendant l'année 2014 au Temple de Prangins.

Messieurs Peter Braganza et Blaise Christen se partagent le poste d'organiste depuis 2004, à la satisfaction de tous.

Monsieur Albert Brossi répond toujours présent dans le rôle de sacristain.

Nous tenons à remercier ces personnes pour leur dévouement et pour leurs prestations au sein de la Paroisse.

9. SOCIETES LOCALES

Les sociétés locales animent la vie de notre Commune et permettent à la population de choisir parmi les activités proposées, tant dans le domaine du sport que celui des autres loisirs.

Nous remercions ici tous les bénévoles, les membres de comités, les entraîneurs, les moniteurs etc., qui mettent leur temps à disposition et permettent ainsi à de nombreux citoyens de pouvoir participer à la vie associative. La coordination des activités de l'ensemble des sociétés locales, notamment lors de la Fête au Village et de la Fête Nationale, est assurée par l'Union des Sociétés Locales.

Liste des sociétés faisant partie de l'Union des Sociétés Locales :
(Sous format électronique, les liens sont actifs)

Aéroclub de la Côte

Badminton Club Prangins

Club Nautique de Prangins (CNP)

FC Prangins-Sport

Gym Hommes de Prangins

Gymnastique Féminine de Prangins

Prangins en Choeur

Prangins International Club (PIC)

Société de Développement de Prangins (SDP)

Théâtre Amateur de Prangins (TAP)

10. ENFANCE, JEUNESSE

10.1. Cantine scolaire

En novembre 2009, les Vaudois ont adopté l'article 63A de la Constitution vaudoise qui confie aux Communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cette initiative poursuit la politique initiée par la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Elle correspond également aux objectifs de l'accord intercantonal HarmoS auquel le Canton de Vaud a adhéré en avril 2008, qui prévoit qu'une offre appropriée de prise en charge des élèves doit être proposée en dehors du temps d'enseignement.

C'est pour être en adéquation avec cette Loi que la Commune de Prangins a décidé de mettre sur pied une cantine scolaire provisoire au Foyer des Morettes.
Active depuis la rentrée scolaire 2013-2014, elle permet à environ 30 enfants de bénéficier, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, d'un repas équilibré. Le menu est composé chaque jour d'une entrée, d'un plat et d'un dessert (fruit, yaourt).

Les repas sont surveillés par 3 mamans qui ont décidé de s'engager dans cette aventure. Il s'agit de Mesdames Heidi Fuchs, Ana Negroni et Alda Fatana.
Ces surveillantes de cantine vont chercher les enfants à 12h00 à l'école et les amènent directement au Foyer des Morettes où ils prennent tous ensemble le repas. Certains enfants devant recommencer l'école à 12h55, ils sont raccompagnés à l'école pendant que d'autres, soit finissent de manger, soit jouent à l'extérieur par beau temps, font leurs devoirs ou jouent à des jeux de société. Ceux recommençant l'école à 13h45 sont aussi reconduits à l'école.

Pour les parents qui désirent que leur progéniture soit libérée après le repas, il existe une décharge signée par ces derniers qui permet aux enfants de pouvoir partir après avoir mangé. Il est bien entendu que ces garçons et filles ne sont plus sous la responsabilité des 3 surveillantes de cantine lorsqu'ils quittent le restaurant scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2013-2014, la cantine scolaire a accueilli en moyenne chaque jour 24 enfants pour les degrés 7 et 8P.

10.2. Jardin d'enfants "La Farandoline"

La Commune soutient toujours "La Farandoline", structure privée, par l'adaptation du loyer.

11. CULTURE

11.1. Commission culturelle

Saison 2014 de janvier à décembre.

Dans le cadre de création d'évènements, Prangins Animation a réalisé les spectacles suivants :

- le samedi 29 mars 2014 : (Musique) **Sylvan Zingg** ;
- le samedi 17 mai 2014: (Danse) **Disco – 25 ans** ;
- le dimanche 22 juin 2014 : **Fête de la Musique au port des Abériaux** (Gratuit) ;
- le mercredi 24 septembre 2014 (spectacle enfants) – **Tampilipe** ;
- le samedi 29 novembre 2014 : (Humour) **Prangins se marre**.

DR

Toutes les informations sur les spectacles sont disponibles sur internet :
www.pranginsanimation.ch

11.2. Cartes Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande

La Municipalité de Prangins a mis à disposition de la population, vingt cartes de membres de l'Association des Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR). Ces cartes donnent le privilège d'assister gratuitement aux répétitions générales de l'OSR, au Victoria Hall, à Genève.

Peu de personnes ont manifesté de l'intérêt pour ces moments musicaux. Toutefois, la Municipalité a décidé de reconduire cette offre pour la population en espérant que la prochaine saison aura davantage de succès.

12. TOURISME

12.1. Fonctionnement et stratégie touristique

Comme membre de Nyon Région Tourisme, notre Commune continue de soutenir la politique touristique menée par cette association. Une partie de la recette des taxes de séjour, encaissées par les établissements de notre Commune, participe au financement de cet office, l'autre partie étant affectée au fonds régional d'équipement touristique (FRET) géré par le Conseil régional du district.

12.2. Mouvements touristiques en 2014

Le tourisme vaudois a enregistré un résultat historique concernant les statistiques hôtelières 2014. Avec 2'655'696 nuitées hôtelières soit une hausse de 2%, due notamment à une croissance durable des hôtes suisses, mais aussi à une amélioration sensible des nuitées en provenance de certains marchés européens, le canton de Vaud enregistre un résultat jamais atteint jusqu'à ce jour alors que la croissance suisse s'élève à + 0,9 %.

Les perspectives pour l'année à venir sont difficiles à faire, mais la branche touristique aura de nombreux défis à relever pour faire face notamment à la force du franc suisse.

En 2014 les nuitées hôtelières sur la Commune de Prangins ont été les suivantes :

	Nuitées 2013	Nuitées 2014	Variation en %
Hôtel la Barcarolle	9'544	10'193	+ 6.80
Relais de l'Aérodrome	2'598	2'373	- 8.66
Auberge communale	1'443	2'301	+ 59.46
Total	**13'585**	**14'867**	**+ 9.44**

13. RELATIONS AVEC LA POPULATION

13.1. 3ème âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter quatorze octogénaires, sept personnes ayant fêté leurs 85 ans, aucun nonagénaire, et deux pranginois ayant atteint 95 ans.

Le 11 décembre 2014, 157 personnes (133 en 2013) ont apprécié le repas du Noël des Aînés, offert par la Commune aux habitants ayant 70 ans et plus. Ce ne sont pas moins de 410 invitations (335 en 2013) qui ont été envoyées aux Pranginois concernés. Après le repas, les convives ont pu assister au spectacle "Je change de vie" de Véronique Mattana.

atout♥cœur

14 à 20 personnes se rendent aux Morettes le dernier jeudi du mois pour passer un agréable moment de détente et de rencontre.

Toujours beaucoup de plaisir pour ces après-midis de jeux, de l'enthousiasme des deux côtés, de la bonne humeur et du plaisir. La responsable continue dans la positivité de ces joutes récréatives.

Atelier d'activités manuelles et créatrices

Au cours de l'année 2014, le groupe à encore grandi et compte maintenant 14 personnes inscrites. La moyenne de présence se situe entre 9 et 12 personnes.

Au niveau des activités, le groupe continue à choisir l'objet ou la technique individuellement et ponctuellement réalise des activités de groupe. Au vu du nombre grandissant de participants, la responsable commence activement à chercher une personne pour la seconder.

Le groupe continue de confectionner les centres de table pour le repas de Noël des Aînés, les cache-pots pour les personnes ayant perdu un proche dans l'année et, pour la deuxième fois, a organisé une fenêtre du calendrier de l'Avent. Cette fois cette réception a eu beaucoup de succès et suscité l'envie du groupe d'y participer aussi en 2015.

La sortie de l'été l'a conduit par bateau à Yvoire, où il a visité, par une journée bien ensoleillée, le jardin des 5 sens. Pour le dernier atelier de l'année, il s'est réuni, comme d'habitude, pour un savoureux goûter, ainsi qu'un bricolage que chaque participant a pu emporter gratuitement.

Cette année, l'utilisation du foyer de la salle des Morettes était un peu plus laborieuse, comme déjà mentionné dans le rapport intermédiaire du 15 août 2014. En regard du nombre de personnes et de la diversité des activités, il devient parfois difficile de tenir compte de toutes les sensibilités au niveau du bruit, de la place et de la convivialité. Ce problème s'accentue évidemment lors des ateliers intergénérationnels. Il est aussi difficile de ranger tout le matériel dans deux armoires et de le déménager lorsque le groupe doit être délocalisé.

Une discussion a eu lieu avec Madame Evelyne Roth de Pro Senectute concernant l'organisation d'ateliers dans l'immeuble "Les Papillons". La conclusion de cette entrevue montre que ce n'est pas réalisable, faute de locaux adéquats et d'absence de sanitaires. Il est plus judicieux d'inciter les résidents à sortir de chez eux pour venir rejoindre le groupe que de les laisser à part. Une aide pour d'éventuels transports pourrait être envisagée.

Dans le cours de l'année, quatre ateliers intergénérationnels ont été organisés; deux à la salle des Morettes et deux dans les locaux de l'UAPE. De manière générale, cette expérience est

appréciée, surtout par les enfants. Chez les adultes, les avis sont un peu plus nuancés; le bruit et les de va-et-vient leur amène trop de fatigue. De ce point de vue, des locaux en plusieurs pièces, qui permettent la formation de groupes selon les affinités, seraient évidemment un avantage, surtout quand les enfants sont au nombre de 10 et plus. Ces ateliers continueront tout de même, d'entente et en collaboration avec les éducatrices de l'UAPE et la supervision de Monsieur Achab, sur le même rythme que l'année précédente.

13.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le samedi 6 septembre 2014, conjointement avec la Fête au village. Une présentation audio-visuelle du village, de ses Autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation de Prangins en Chœur. Deux-cents nouveaux habitants ont été invités, 75 ont répondu présents, dont 20 enfants.

Quarante-huit jeunes, ayant eu 18 ans en 2014, et vingt-huit personnes ayant obtenu la naturalisation suisse ont été invités pour la traditionnelle fondue avec les Autorités. Quatorze jeunes et six nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée, qui s'est déroulée le jeudi 4 décembre 2014, autour d'une fondue, servie au Café des Alpes, à Prangins.

13.3. Fête des voisins

La Fête des voisins s'est déroulée le jeudi 23 mai 2014. Le temps a été plus clément pour 2014 que lors de la précédente édition et la population a manifesté un grand intérêt pour se réunir à cette occasion.

Les organisateurs, qui représentaient pratiquement tous les quartiers de Prangins, sont venus chercher du matériel, T-shirt, ballons, cartes d'invitation en lien avec la Fête des voisins.

13.4. Patrouilleurs

Le nombre des patrouilleuses et des patrouilleurs scolaires est passé de huit à neuf (7 femmes et 2 hommes).

Il convient de relever qu'il est de plus en plus difficile de trouver de nouvelles personnes prêtes à s'engager pour une activité à temps partiel. Pour preuve, des annonces ont dû être mises dans le Journal de la Côte.

13.5. Manifestations

Juin	Fête de la Musique / Tournoi de football
Juillet	Fête des enfants
Août	Fête nationale
Septembre	Fête au village / Déjeuner sur l'herbe (château)
Décembre	Téléthon / Fête de Noël

13.6. Contrôle des habitants

Le 1er janvier 2014, Mme Vanessa Preti Ezzaid a été nommée Préposée au Contrôle des habitants pour succéder à Monsieur François Petermann qui ne dépendra plus de la Commune de Prangins, mais directement de la Police Nyon Région (PNR). Son taux d'activité est de 100%.
Aucun changement pour Mme Ginette Lamon Pellaton, son taux d'activité reste à 60%.

En date du 1er octobre 2014, l'établissement de carte d'identité a été modifié. En effet, le bureau a dû s'équiper d'un scanner et d'une tablette de signature électronique afin de passer à l'air numérique. Plus aucune demande "papier" n'est acceptée. Le Contrôle des habitants doit désormais retravailler les photos afin d'améliorer leur qualité si nécessaire.

Au 31 décembre 2014, nous comptabilisons plus de 1'000 travailleurs frontaliers sur notre commune, soit une très forte augmentation.

13.7. Evolution de la population

2014

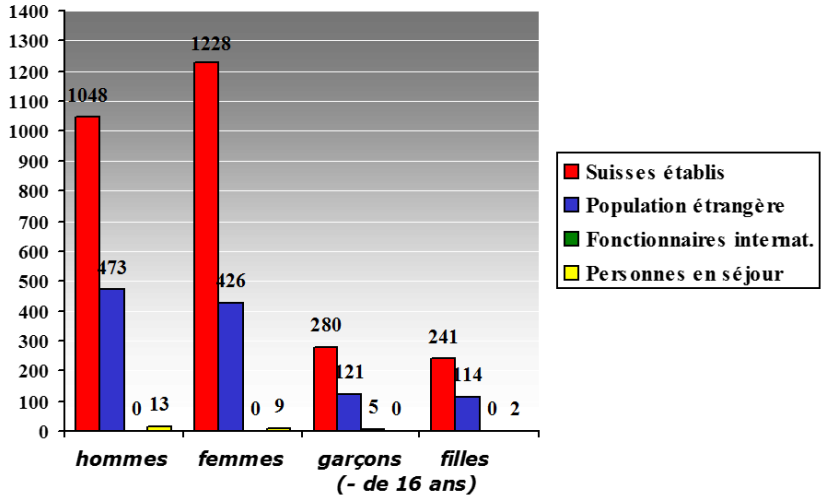

2013

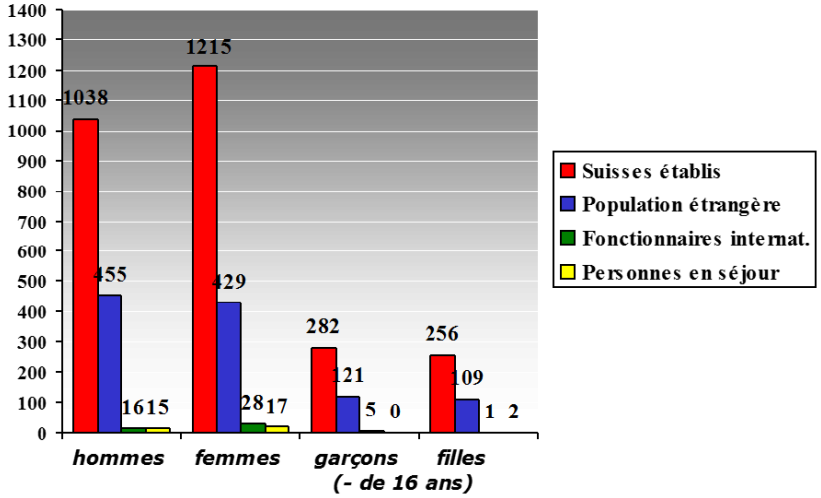

Remarque :
Les chiffres pour la population étrangère sont fournis par le Service de la population et migrations, à Lausanne. Ils comprennent uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus.

Il va de soi que les habitants étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation font partie intégrante de la population, mais ne figurent pas dans le total de la population ci-dessous.

13.7.1. Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2013	**2014**	**2013**	**2014**
1	468	480	468	480
2	476	490	952	980
3	272	274	816	822
4	277	268	1'108	1'072
5	105	99	525	495
6	10	15	60	90
7	2	2	14	14
8	1	0	8	0
Total	**1'611**	**1'628**	**3'951**	**3'953**

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'628	**3'953**	**2.43**

13.7.2. Moyenne d'âge

2013 : 40 ans et 3 mois 2014 : 39 ans et 6 mois

13.7.3. Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 58 nationalités.

13.7.4. Demandes de documents d'identité

2014

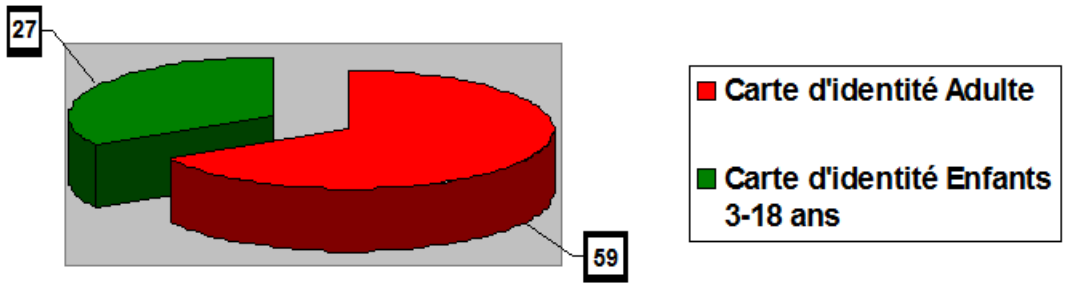

2013

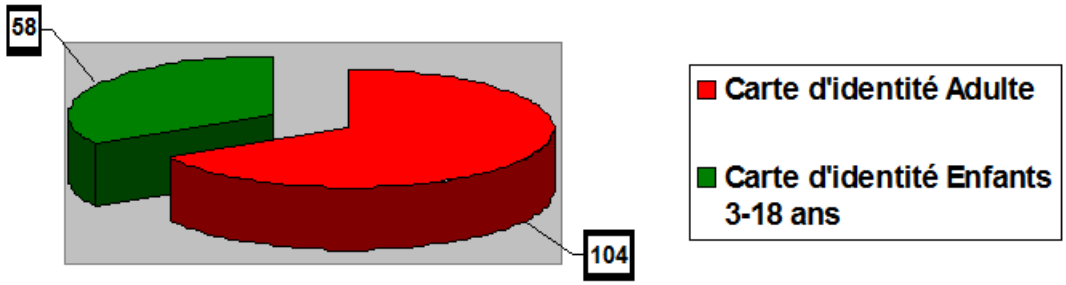

13.7.5. Mutations enregistrées

	2013	2014
Arrivée	396	392
Départ	423	384
Changement d'adresse	82	85
Changement de nom	19	16
Changement de papier permis	98	81
Corrections	1'001	1'442
Décès	18	18
Séparation	20	12
Divorce	13	19
Partenariat enregistré	2	2
Mariage	19	25
Naissance	44	28
Naturalisation	29	33
Tutelle/curatelle	1	4
Reconnaissance/désaveu	3	2
Veuvage	9	9
Changement de sexe	0	1
Total des mutations	**2'177**	**2'553**

13.7.6. Confessions

2014

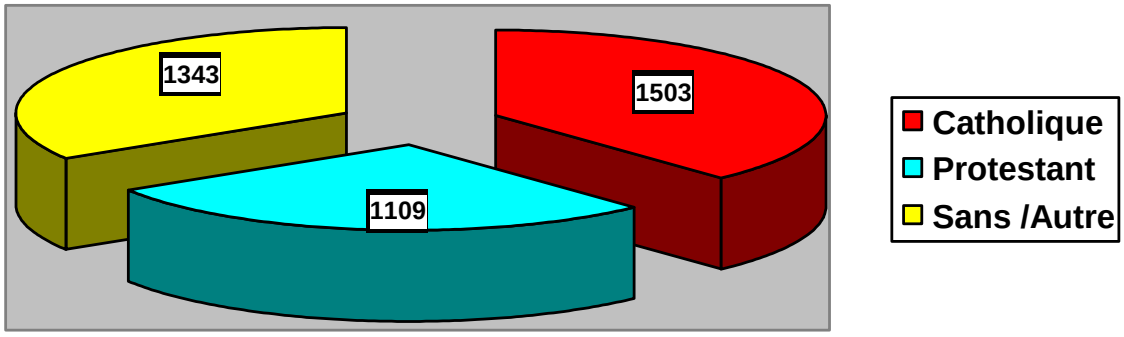

2013

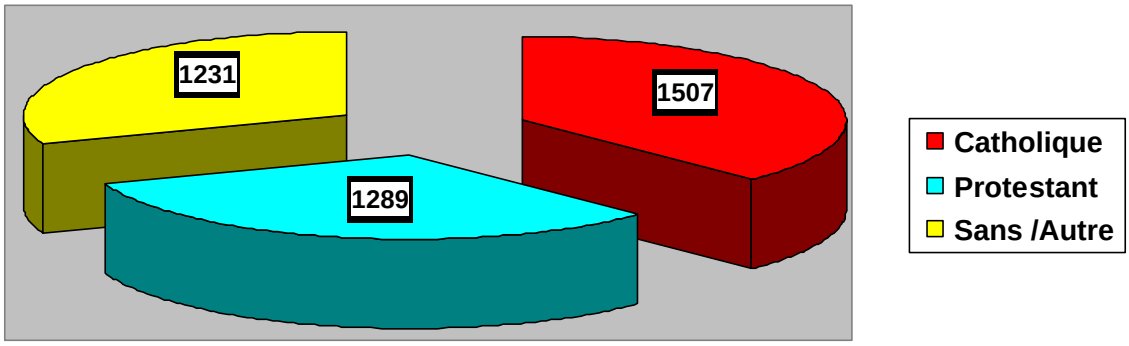

14. MOBILITE

14.1. Cartes journalières

Sur les 1'095 cartes journalières (3 cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 917 ont été vendues. Le solde, soit 178 cartes journalières, n'ont pas trouvé acquéreur et ont tout simplement été détruites. En d'autres termes, 83.74% des cartes journalières ont trouvé preneur.

En 2014, nous avons vendu 853 cartes journalières aux habitants de Prangins et 64 cartes à des personnes non pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 38'700.- et revendues pour un montant total de CHF 37'000.-. Cette différence de CHF 1'700.- est prise en charge par la Commune.

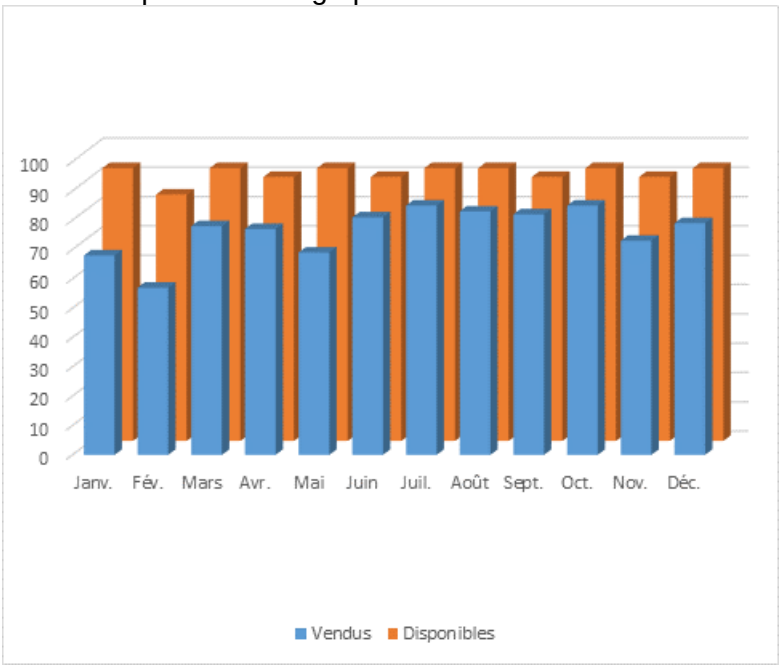

Cartes journalières disponibles et vendues

Depuis 2012, la possibilité de consulter la disponibilité des cartes journalières a été introduite sur le site internet de la Commune. Cette prestation est très appréciée par la population.

Calendrier de disponibilité d'une carte journalière sur le site internet

14.2. Transports publics

Au cours de l'année 2014, 220'540 passagers ont été transportés sur la ligne 805 (contre 239'057 en 2013) et 145'497 sur la ligne 817 (contre 147'678 en 2013), ce qui représente un total de 366'037 passagers, contre 386'735 en 2013.

L'année 2014 a vu la finalisation de la mise sur pied de la cadence au quart heure sur la ligne urbaine Nyon-Prangins (ligne 805). Elle a vu aussi la fin de la ligne 817 et la création de la nouvelle ligne 811, reliant Gland à Coppet par le bas de notre village.

Pendant cette année, le travail au sein de Conseil Régional, concernant les suites du vote de toutes les communes d'inscrire à leur budget un montant de CHF 31.- par habitant, pour les transports régionaux, s'est poursuivi, afin de pouvoir, par étape, introduire de nouvelles lignes, ainsi que de nouveaux horaires.

Le soutien à "Noctambus" se poursuit.

14.3. Commission de mobilité

La commission de mobilité a siégé une fois pendant l'année 2014.

CHAPITRE 2 : GESTION INTERCOMMUNALE

15. POLICE NYON REGION

Remarque liminaire
Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'association de communes «Police Nyon Région» (ci-après PNR) au profit des trois communes membres.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que la PNR édite, depuis cette année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de la PNR est disponible sur internet à l'adresse

www.police-nyon-region.ch/

Comité de direction
Sous la présidence d'Elisabeth Ruey-Ray (Nyon), le comité de direction s'est réuni à 17 reprises, dans le courant de l'année 2014, prenant au total 87 décisions relevant de sa compétence.

Le comité de direction est en particulier parvenu à transférer l'entier des collaborateurs au sein de la nouvelle entité, sans qu'aucun collaborateur ne refuse d'être transféré.

De plus, le comité de direction a soumis quatre préavis au conseil intercommunal, relatifs au statut du personnel, au budget 2015, à la création d'un jardin de circulation et à l'acquisition de matériel de prévention routière ainsi que d'instruments de contrôle de la vitesse.

Conseil intercommunal
Sous la présidence d'Henri Bossert (Crans-près-Céligny), le Conseil intercommunal a accepté un total de onze préavis depuis l'automne 2013. Les budgets des années 2014 et 2015 ont en particulier été adoptés à l'unanimité. Il en a été de même pour le nouveau statut du personnel de la PNR.

Les membres du Conseil intercommunal ont répondu en nombre à une invitation du Comité de direction et de l'Etat-major à assister à quelques démonstrations à l'occasion d'une journée portes ouvertes. Dans une ambiance détendue, les membres du Conseil ont pu obtenir des réponses à leurs nombreuses questions sur le fonctionnement de la police.

Police Nyon Région
Jusqu'au 31 décembre 2014, les collaborateurs de la PNR étaient des employés de la ville de Nyon et, pour un seul d'entre eux, de la commune de Prangins.

Au cours de l'année, ils ont participé à de très nombreuses séances avec les administrations et municipalités des communes membres, dans le but de gérer les manifestations et de coordonner les actions entreprises en partenariat.

Des manifestations telles que les courses cyclistes ou des réunions festives (Paléo, Caribana, 1er août) ont impliqué un important investissement de la part des collaborateurs de la PNR. L'absence de problèmes particuliers à mettre en relation avec ces événements témoigne de l'adéquation des dispositifs mis en place.

Enfin, la PNR a assumé sa mission de lutte contre la délinquance en interpellant et déférant auprès des autorités judiciaires les cambrioleurs et autres voleurs qu'elle est parvenue à identifier ou à surprendre en flagrant délit.

16. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – SDIS NYON-DOLE (SOUS EMBARGO)

Depuis le 1er janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction sous la forme d'une association intercommunale. Les 18 communes faisant parties de l'association, sont : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le Muids, Borex, Chéserex, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, St-Cergue, et Trélex.

Composition
Un conseil intercommunal, formé d'un membre par commune, avec un nombre de voix attribuées selon l'annexe 2 des statuts de l'association ; un comité directeur, avec 5 membres; un état-major régional, 9 membres; un état-major de site à Nyon, 8 personnes; un état-major de site à St-Cergue, 5 personnes; un état-major de site à Genolier, 6 personnes; un état-major de site à Bonmont, 6 personnes.

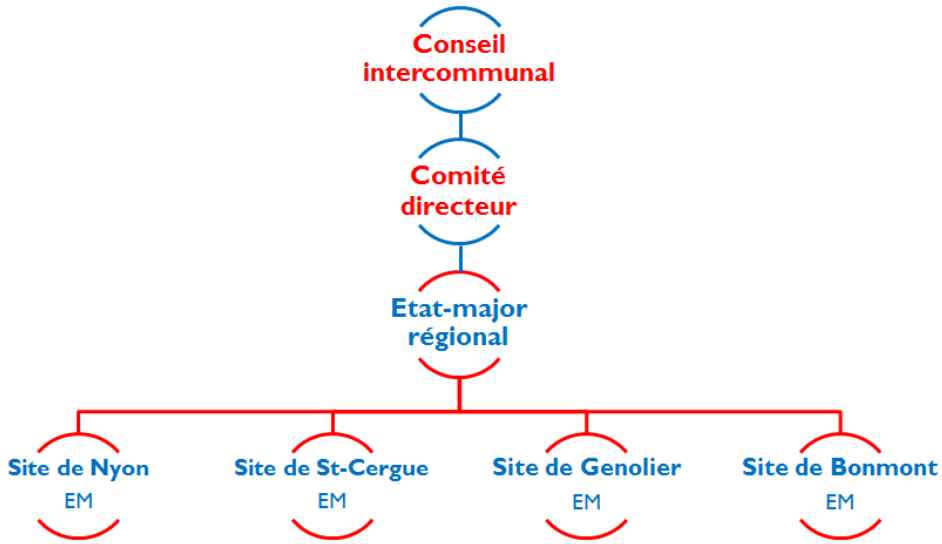

Effectif
Au 31 décembre 2014 le SDIS compte 272 sapeurs-pompiers volontaires, dont 256 hommes et 16 femmes, appuyés par 4 sapeurs-pompiers permanents et répartis comme suit : 127 au Détachement de Premiers Secours, 127 au Détachement d'Appui, 18 à l'école de formation.

Officiers	58
Sous-Officiers	57
Sapeurs	139
Recrues	18

Interventions
Nous avons été mobilisés 390 fois durant l'année, ce qui représente un total de 4'831 heures effectuées.

Nombre d'interventions par site opérationnel

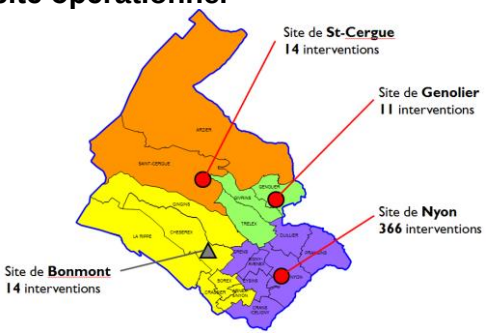

Sur le territoire de Prangins, 46 interventions ont été nécessaires contre les 57 de 2013.

Rapport d'activité complet sur www.sdis-nyon-dole.ch

17. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

En 2014, 4'066 jours de services ont été effectués au sein de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC Nyon), soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Quelques 1'342 jours de services ont été effectués dans le cadre de l'intervention et d'engagements, alors que 1'963 jours de service ont été effectués pour l'instruction et les travaux d'utilité publique.

Promotions 2014 pour Prangins :

BONJOUR Yann	Caporal
D'AMICO Daniel	Fourrier
GAUDIN Didier	Sergent
PICCON Dominique	Appointé
SECHAUD Robin	Appointé

Rapport d'activité complet sur www.protection-civile-nyon.ch/

18. PETITE ENFANCE / RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

18.1. Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) La Fourmilière

L'année 2014 a vu les effectifs légèrement diminués par rapport à 2013; depuis la rentrée scolaire 2014 la Fourmilière accueille 133 enfants. Toutefois, à midi ce sont les 90 places qui sont occupées.

L'équipe de la Fourmilière est composée de deux responsables administratives, d'un responsable pédagogique à 100%, 4 éducatrices, dont 2 ont été engagées à la rentrée scolaire 2014, une éducatrice en formation en emploi à 50%, 5 auxiliaires, deux intendantes et deux apprentis de 3ème année.
Les enfants ont effectué diverses sorties en 2014 :

- Vivarium à Genève ;
- Randonnée au sentier de la Truite ;
- Parc animalier à Sciez ;
- Sentier des Toblerones et visite de la Villa Rose.

Les traditionnelles fêtes de l'été et de Noël ont permis de réunir les familles et le personnel de la Fourmilière autour d'un repas ou d'un apéritif.
L'équipe éducative a mis sur pied en partenariat avec Madame Maguy Schlup, des activités intergénérationnelles. Ceci permet aux personnes âgées de partager, avec les enfants, des moments d'activités manuelles et des moments de convivialité lors des goûters.

18.2. Accueil en milieu familial (AMF)

En 2014, l'équipe de l'Accueil Familial de Jour du RAT se compose de trois coordinatrices, Mme Anne-Laure Baconnier, Mme Maryline Clerc et Mme Patricia Letellier qui est la coordinatrice chargée des enquêtes, du suivi et de la surveillance pour les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) de Prangins. L'équipe administrative se compose de Mme Carine Fankhauser et Mme Chantal Favre. La gestion administrative de l'Accueil Familial de Jour est assurée par le Secrétaire général M. Marco Baiguini et la responsable administrative Mme Claudine Bovet.

Le nombre d'AMF à Prangins a évolué comme suit :

AMF 31.12.2014	Démissions 2014	Nouvelles AMF 2014	AMF 31.12.2013
14	2	1	15

Parmi les familles de Prangins inscrites, trois d'entre elles ont trouvé cinq places d'accueil sur Gland. Vice versa, les accueillantes de Prangins reçoivent des enfants préscolaires venant d'autres communes environnantes. La participation au RAT ouvre cette possibilité qui est un avantage.

Total d'heures payées aux AMF de Prangins en 2014
69'076

Quatre fois par année, les accueillantes ont reçu les cahiers de bricolages et d'occupation créés par Mme Madeline Brugger.

Enfin, l'Accueil Familial de Jour a tenu à offrir aux enfants et à leurs accueillantes un moment privilégié et récréatif pour marquer la fin de l'année avec un spectacle de Noël qui a eu lieu le mercredi 3 décembre 2014 à la salle des Morettes à Prangins. Nous en profitons pour remercier vivement la Commune de Prangins, sans qui il ne serait pas possible d'organiser nos formations et nos animations.

18.3. Conclusions

La Commune de Prangins a adhéré au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) depuis 2009. Par ce biais, elle permet aux familles pranginoises de trouver un accueil, soit en préscolaire, soit en parascolaire dans les différentes structures du RAT.

Par la même occasion, en adhérant au RAT, la Commune ce Prangins s'est engagée à subventionner directement les parents et non plus à couvrir le déficit des structures, comme s'était le cas auparavant.

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch/

19. CONSEIL REGIONAL

Conseil Régional – Commission des Investissements Régionaux (CIR)
(Commission extraordinaire)

Suite au vote ayant fait échec à l'entrée en vigueur du Plan d'investissements régional (PIR), le Conseil intercommunal du Conseil régional, sur proposition du Comité de Direction (CODIR), a nommé un groupe de travail en vue de se pencher sur les raisons de cet échec, de revoir et de définir un nouveau concept pour les investissements de même que, le cas échéant, de s'interroger sur l'organisation générale du Conseil régional. La composition de ce groupe de travail de 14 personnes, a été panachée de sorte qu'il y ait une représentation la plus équitable des sous-régions, des villes, ainsi que des communes ayant refusé le PIR. La Commune de Prangins était représentée dans ce groupe de travail et en a assumé la vice-présidence.

Le groupe de travail a commencé ses activités début 2014. Lors de sa deuxième séance, sur proposition du représentant de la Commune de Prangins, celui-ci a décidé, à l'unanimité, de se constituer en une commission indépendante et autonome vis-à-vis du Comité de direction (CODIR), avec lequel il entendait collaborer une fois qu'il aurait pu avancer dans ses travaux et qu'il aurait mis en place un concept. La nouvelle commission a également pris la décision d'associer le CODIR à ses travaux, seulement sur invitation, ce qui a été fait à quelques reprises.

Trois thématiques à adresser, ont été clairement définies, soit celles :

- du mode de financement des investissements régionaux ;
- de la liste de ces projets nécessitant un investissement régional et de leur présentation (en grappe, individuellement, etc.) ;
- du fonctionnement de l'institution du Conseil Régional et de la communication de celui-ci.

Le but étant de faire l'état des lieux des questions en lien avec la thématique abordée, de cerner les points nécessitant un changement et de proposer des pistes d'améliorations. La Commission a maintenu en 2014 un rythme de travail assidu, les séances ayant eu lieu toutes les deux semaines. Le rapport final restituant les travaux de la commission a été présenté au Conseil Intercommunal du Conseil régional lors de sa séance de décembre 2014.

Rapport d'activité complet sur www.regionyon.ch/doc/references/

20. REPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Vœu de la COGEST : Mise en place et ratification d'un document individuel de confidentialité entre la Commune de Prangins et la Société Infolog.

Réponse de la Municipalité : *Document remis à la COGEST en 2014.*

V : Listing des contrats informatiques.

R : *Document mis à jour et remis à la COGEST.*

V : Instruction interne concernant un accord de confidentialité individuel lors du départ d'un employé.

R : *"Secret de fonction" selon l'art. 22 du Règlement du Personnel.*

V : Meilleure exploitation de la position budgétaire "formation continue en informatique" au vu des erreurs rencontrées dans certains tableaux présentés à la COGEST.

R : *Budget formation dépensé à hauteur de 90 % (formation des Municipaux, de Madame Sandrine Decollogny et de Monsieur Roland Bersier)*

V : Utilisation d'un fichier Excel standard par tous les Municipaux pour remplir leurs heures de vacations (harmonisation en vue claire des heures vaquées sur les différents projets ou événements).

R : *Récapitulatif trimestriel des vacations sur tableau Excel identique pour chaque Municipal. Contrôle par la Bourse et le Syndic. Le détail des heures de vacation ne peut pas être communiqué à des tiers (art. 40c LC), mais il est conforme au Règlement de la Municipalité (art. 29).*

V : L'organigramme doit être tenu à jour.

R : *Organigramme 2014, validé le 28 avril 2014, et celui pour 2015, validé le 16 février 2015, remis à la COGEST.*

V : Consultation de la convention d'exploitation entre les TPN et la Commune de Prangins.

***R** : Dernière convention du 10 décembre 2008 remise à la COGEST pour consultation.*

V : Changements au sein du Conseil de Fondation de la petite enfance, en 2013.

***R** : Départ de Monsieur David Saugy (décembre 2012), remplacé par Mme Brigitte Goetschmann (février 2013).*

V : Rénovation de l'Auberge communale, gestion des factures

***R** : Chaque dossier est suivi par le Municipal responsable, respectivement le Chef de service. Les factures, dès leur réception, sont visées par les Directions et Services respectifs, puis saisies en comptabilité et honorées par une signature conjointe de la Boursière et du Syndic.*

Nous n'avons à ce stade pas de procédure concernant un envoi rapide des factures de nos prestataires.

V : Règlement du port.

R : *Nouveau règlement présenté et accepté lors de la séance du 28 octobre 2014*.

V : Présentation des Comptes.

R : *Les remarques de la COGEST seront prises en compte lors de l'élaboration du préavis relatif au Comptes 2014*.

V : Engagements hors Bilan.

R : *Ces engagements seront listés dans le préavis relatif au Comptes 2014*.

21. CONCLUSIONS

Après avoir défini sa vision politique et ses priorités en début de législature, la Municipalité a poursuivi en 2014 la réalisation de ses objectifs. En matière notamment d'infrastructures et d'équipements scolaires, de gestion des déchets, de mobilité ou de revalorisation de bâtiments communaux, d'importants investissements ont été consentis afin d'améliorer aujourd'hui et pour l'avenir la qualité de vie des Pranginois.

Par ailleurs, la bonne santé financière de notre Commune et la maîtrise des charges ont permis de mener à bien différents projets au profit de la collectivité, sans accroître notre dette et la charge fiscale de nos concitoyens.

Cette évolution favorable permet d'envisager de belles perspectives pour notre village, que la Municipalité est prête à concrétiser avec conviction et enthousiasme. Elle ne pourra cependant le faire sans les compétences, largement appréciées, des collaboratrices et collaborateurs de notre Commune et le soutien indispensable des Conseillères et Conseillers communaux, qu'Elle tient à remercier pour leur contribution constructive en 2014.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 67/15 concernant le rapport de gestion 2014,

vu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 67/15 concernant le rapport de gestion 2014, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 avril 2014, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	Le Secrétaire
François Bryand	Daniel Kistler